

# Le Patriote

Volume 18, numéro décembre 2018

Entêtés d'avenir... depuis 1834 ! [LePatriote.org](http://LePatriote.org)



**Francophobie en Ontario: notre dossier en pages 6, 7, 8 et 9**



**Crise d'Octobre 1970  
Poursuite-baïllon contre la publication  
d'un livre-choc de Robert Comeau?  
Voir page 3**



**Bernard Landry  
1937-2018  
Hommage à notre président d'honneur  
Voir page 4**



**La Fondation Maurice-Séguin est lancée!  
Voir pages 17 et 18**

**ENTRAIDE** LE SERVICE D'ENTRAIDE EST RELANÇÉ:  
VOIR L'ENCART APRÈS LA PAGE 10



**Jour du Souvenir  
La SSJB souligne les 100 ans de l'Armistice  
Page 14**



**2019: année charnière pour  
le mouvement indépendantiste catalan  
Voir page 3**

Envois publications — 40009183

**« C'est le rêve qui nous fait avancer,  
mais on n'avance pas en rêvant. »  
— René Lévesque**

# Le dépendantisme névrotique

par M<sup>e</sup> Maxime Laporte

Président général, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

**Le dossier de la Davie est-il la preuve que le fédéralisme fonctionne? Telle est la question qui m'a été posée récemment par LaPresse+. On admettra que la formulation paraît elle-même plutôt « dysfonctionnelle » de par ses prémisses.**

## Fédéralisme ou dépendantisme?

Les pouvoirs politiques les plus pesants en ce pays étant dévolus à Ottawa – qui ne s'est jamais gêné pour en abuser aux dépens des provinces –, il est à se demander si l'État canadien constitue une véritable fédération. Du moins, si tel est le cas, cette fédération ne fonctionne certes pas comme une fédération au sens classique du terme, outre qu'elle présente manifestement des aspects de simulacre, comme l'ont déjà relevé en détail tant d'auteurs avant moi.

Ensuite, de quel fédéralisme parle-t-on ? Dans notre contexte, la notion de fédéralisme fut historiquement liée à ce courant politique qui, animé par une certaine idée québécoise du Canada, entendait réformer l'ordre constitutionnel à l'avantage de la province. Jusqu'à preuve du contraire – et tenant compte de l'essor de la CAQ qui brouille les cartes –, il demeure que les porteurs traditionnels de ce courant, notamment le Parti libéral du Québec, se sont essentiellement laissés écraser sous le poids du statu quo qui, depuis le dernier rendez-vous référendaire, s'est drôlement alourdi sur notre destin national. Autant dire que là également, cette vision particulière du Canada; ce fédéralisme jadis tant espéré et revendiqué par les Ryan et les Bourassa, ça ne fonctionne donc pas fort fort...

Bien au contraire, il appert que le fédéralisme québécois, désormais si passif, si paresseux, si insignifiant, en est venu jusqu'à développer des plaies de lit, pour ainsi dire – une façon comme une autre d'être Canadien...

Décidément, il s'est amolli, abruti pour finalement muter en une espèce de dépendantisme délétère, blasé vis-à-vis du fédéral, en dépit des mignonnes incantations de Jean-Marc Fournier.

Le dossier des contrats navals, justement, s'avère une illustration parfaite du sinistre renoncement qui, à différents degrés, a envahi l'ensemble de notre classe politique. De toute façon, eut-elle résulté autrement qu'en un scandale, l'affaire de la Davie n'aurait assurément pu constituer à elle seule une « preuve » du fonctionnement du fédéralisme, vu tous les reculs essayés par ailleurs, ne serait-ce que sur le front environnemental ou sur la question des transferts fédéraux en santé, sans oublier les enjeux liés à la gestion de l'offre, à l'immigration, à Netflix, aux paradis fiscaux, au cannabis, à la langue française, etc. Et que dire, encore une fois, de l'entreprise de neutralisation des droits démocratiques fondamentaux du peuple québécois à laquelle s'adonne le fédéral dans le cadre du procès de notre loi 99 !

Tous ces épisodes récents donnent un aperçu concret du bilan des préjudices profonds que subit le Québec du fait d'être, encore en 2018, une simple province d'une autre nation, dit le regretté Bernard Landry. Surtout, ils démontrent le vacuum d'impuissance dans lequel nos dépendantistes nous ont aspirés au fil du temps, eux qui ont toujours rejeté de manière si peureuse, cavalière et au final, irresponsable sinon intéressée, l'issue de l'indépendance politique et économique.

## Le dossier de la Davie

Aujourd'hui, ce sont les familles des travailleurs et travailleuses du chantier de Lévis, pourtant le plus important au Canada et l'un des plus performants de tout le continent, qui font les frais de cette nécrose volontaire, de cette impuissance parfaitement indigne du vrai potentiel économique du Québec. Les quelques rouspétages de Philippe Couillard n'auront rien pu changer en substance à la tragédie qui se vit là-bas

depuis la veille de Noël, l'an dernier, et qui affecte du même coup des centaines d'emplois indirects.

Sur l'enveloppe initiale de 100 milliards liée à la stratégie fédérale pour le renouvellement de la flotte de la Marine et de la Garde côtière, dont plus du cinquième est pigé à même nos poches, Ottawa n'aura laissé au Québec que des *peanuts*. Sans aucune raison convaincante, le gouvernement canadien préfère ainsi engraisser la famille Irving (plus de 76 milliards), proche des libéraux fédéraux et dont les activités sont basées à Halifax, ainsi qu'une binerie en Colombie-Britannique.

En somme, le Québec se trouve à déboursier près de 16 milliards de dollars pour assister béat au sabotage de sa propre industrie maritime. Si bien que d'ici les prochains mois, les effectifs de la Davie risquent de passer à moins de 50 salariés, alors qu'ils étaient plus de 1500 en 2017 dans le cadre du contrat de conversion du ravitailleur Astérix. Rappelons que cet ouvrage, salué par les partenaires de l'OTAN, fut d'ailleurs livré dans les temps et avec une efficacité remarquable, à l'opposé des retards et autres dépassements de coûts faramineux générés par les concurrents.

À moins d'un an des élections fédérales, le

gouvernement Trudeau, ajoutant l'insulte à l'injure, annonçait en grande pompe il y a quelques jours que la Davie obtiendrait sa part d'un nouveau projet de 7 milliards visant la modernisation de 12 frégates... Quelle perfidie ! Sachant que les investissements attendus pour le chantier se limiteront à 1,7 milliard de dollars étalés sur 15 ans, que 9 des 12 navires seront confiés à d'autres entreprises et que la création de nouvelles jobs attendra à 2021 !

## Pour qui le Canada fonctionne-t-il?

Si le Canada *fonctionne*, pour qui alors ? Avant de se faire rebattre les oreilles par les chantes de la péréquation, telle est la question à poser ! Au fait, la dernière étude sérieuse portant sur les finances projetées d'un Québec indépendant, réalisée en 2016 par le chercheur Maxime Duchesne et préfacée par Bernard Landry, démontre avec rigueur combien la dépendance au carcan fédéral, avec ses arbitrages impossibles et autres chevauchements administratifs, réduit considérablement notre marge de manœuvre. Plus encore qu'en 1995, la liberté politique, économique, financière, environnementale, sociale, culturelle, diplomatique, serait payante pour le Québec. Il est plus que temps que nous cessions de bouder notre destin, que nous cessions de bouder ce trésor. ●●●



## Le peuple doit rebondir

### Radotage collectif par CAQ interposée

Par Christian Gagnon

On dit souvent qu'une société qui connaît bien son histoire a plus de chance d'éviter que ne s'en répètent les épisodes les plus sombres. Or les francophones du Canada en général et les Québécois en particulier ne semblent pas être dotés de ce savoir, gage de sagesse collective. Dans les années 1960, la marginalisation des francophones était atterrante. Les *nationalistes* québécois ont eu soif d'émancipation et ont accumulé auprès d'Ottawa des revendications qu'on appellera plus tard les demandes *traditionnelles* du Québec, tant elles sont restées inassouvies.

L'insatisfaction était telle qu'elle nous a menés au référendum de 1980 au terme duquel près de 60 % des électeurs se sont fait convaincre de se contenter de la promesse d'un fédéralisme renouvelé en leur faveur. Mais c'est le contraire qui se produisit, la constitution de 1982 nous étant imposée et diminuant les pouvoirs de notre État national. Même les mal nommés accords de Meech et de Charlottetown se sont butés aux fins de non-recevoir de l'opinion publique et de la classe politique canadiennes-anglaises, d'où le référendum de 1995. Et même la grande frousse infligée au Canada anglais par la mince victoire de 50,6 % du camp du NON ne lui a pas inspiré de meilleures dispositions, les aspirations nationales des Québécois étant maintenues à distance par une constitution encore moins modifiable qu'avant.

Et le 1<sup>er</sup> octobre dernier, comment les Québécois ont-ils réagi à ce cul-de-sac, aboutissement d'un demi-siècle d'échecs successifs? En retournant à la case départ par l'élection d'un gouvernement se disant *nationaliste* et qui présentera au Canada anglais ses revendications en matières d'immigration, de langue, de respect des champs de juridiction et de réciprocité dans le traitement des minorités linguistiques. Comme dans les années 1960. Et comme si ces demandes avaient la moindre chance d'être mieux reçues par un *Rest of Canada* encore moins enclin qu'il y a 50 ans à en entendre parler, les indépendantistes ne faisant plus peur à personne. Et à force de se faire dire non, on en viendra peut-être à un troisième référendum dans 20 ans, puis un quatrième dans 35 ans. *Mais nous*, comme dirait Raymond Lévesque, *nous seront morts, mon frère.* ●●●



L'un faisait rire.  
L'autre risque  
de finir risible.

CONVENTION DE LA POSTE – PUBLICATION 40009183  
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA  
AU SERVICE DES PUBLICATIONS  
82, RUE SHERBROOKE OUEST  
MONTRÉAL QC H2X 1X3  
courriel : journal@ssjb.com

## Un livre à paraître déjà sous la menace d'une poursuite bâillon Cinquante ans plus tard, mon Octobre 1970 !

par Robert Comeau

Le prochain salon du livre de Montréal, celui de novembre 2019, sera l'occasion privilégiée de la parution de livres commémorant le 50<sup>e</sup> anniversaire des événements d'Octobre 1970, marqués notamment par l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross par la cellule Libération du Front de libération du Québec (FLQ) et du ministre québécois du Travail et de l'Immigration Pierre Laporte par la cellule Chénier, par l'assassinat de ce dernier, et par l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre qui a entraîné l'occupation du territoire québécois par l'Armée canadienne et supprimé toutes les libertés démocratiques pendant 80 jours, ainsi que par l'emprisonnement arbitraire de 500 citoyens québécois contre lesquels aucune accusation n'a été portée, et des dizaines de milliers de perquisitions arbitraires.

En tant que militant du FLQ de mai à décembre 1970, j'ai été au centre de ces événements d'une rare intensité. Au cours des cinquante années qui se sont écoulées depuis, j'ai très souvent été sollicité pour en parler et je l'ai fait à l'occasion de multiples entrevues, dans mes cours à l'UQAM en ma qualité de professeur d'histoire, par l'édition d'ouvrages, par la direction de recherches sur le sujet et par l'organisation de colloques commémoratifs. Mais je n'ai rien écrit sur ma propre participation au FLQ et aux événements d'Octobre 1970. Forcé de comparaître en 1979 devant la Commission Keable, dont le mandat était de faire la lumière sur la responsabilité de la police dans des activités criminelles imputées au FLQ, j'ai refusé de témoigner pour des raisons que j'explique dans ce livre.

J'ai par contre accordé en 1981 au journaliste Louis Fournier, au lendemain de la publication du Rapport de la Commission Keable, plusieurs entrevues à partir desquelles un dossier a été publié le 1<sup>er</sup> mai 1981 dans un numéro exclusif du journal Québec-Press, sept ans après la cessation de sa parution régulière, de 1969 à 1974. J'ai aussi donné en 2010 deux entrevues de trois heures chacune aux journalistes Bernard Derome et Guy Gendron de Radio-Canada, dont l'objectif était de faire une émission approfondie sur le sujet à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la crise



L'historien Robert Comeau

d'Octobre. Seule une capsule de quelques minutes, comprenant de nombreuses erreurs, en a finalement été diffusée le 24 septembre 2010, dans le cadre de l'émission *Tout le monde en parlait* de la télévision de Radio-Canada. Pour le même anniversaire, j'ai donné une conférence de deux heures à la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, qui levait le voile sur divers aspects de ma participation. Cette conférence est accessible sur le réseau *YouTube*. J'avais préalablement contribué en 1994, avec les anciens felquistes Charles Gagnon, Pierre Vallières et Francis Simard, à la production du film *La liberté en colère* réalisé par Jean-Daniel Lafond. Ce film avait fini par déborder sur la crise d'Octobre, même si son seul objectif était de faire le bilan des parcours politiques respectifs de Vallières et de Gagnon, vingt ans après leur rupture survenue au lendemain des événements d'octobre 1970.

Si je n'ai personnellement rien écrit jusqu'ici sur mon implication dans le FLQ, d'autres ne se sont pas privés de le faire, par des supputations, des spéculations, voire des écrits fallacieux, comme le livre de l'informaticienne de police Carole Devault, *Toute ma vérité, Les confessions de l'agent SAT 945-171* (Stanké, 1981). De manière moins agressive ou par inadvertance, d'autres écrits véhiculent des inexactitudes, voire de pures faussetés à l'égard de faits ou de responsabilités qui me sont imputées, qui se doivent d'être corrigées. On en dénombre une quantité significative dans le rapport de la commission Keable rendu public

en 1981, que je mets en évidence dans ce livre. Dans une autre perspective, William Tetley, qui était ministre des Institutions financières dans le gouvernement libéral de Robert Bourassa pendant la crise d'Octobre, a exprimé le vœu que, en tant que détenteur de « *renseignements inestimables sur la Crise* », je procède après tant d'années à leur divulgation.

Après de multiples interrogations sur l'opportunité de le faire, j'ai finalement décidé de dévoiler ce que je sais des événements d'Octobre. C'est le but de ce livre. Je le fais d'abord et avant tout pour que mon fils, Alexis, et mes petits-enfants, Émile et Charlotte sachent toute la vérité sur mon passé et qu'ils n'aient pas à rougir de fautes dont je ne suis pas coupable, mais qui m'ont été injustement imputées. Je veux qu'ils sachent aussi que, si les moyens que nous avons utilisés à l'époque, dans un cadre historique mondial qui y prédisposait, étaient inopportuns, les causes qui nous animaient étaient celles, aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient alors, de notre libération nationale et de notre émancipation sociale.

Ma responsabilité de faire cette lumière est d'autant plus grande que je suis parmi les derniers acteurs et témoins toujours vivants de cet épisode tumultueux de notre histoire. Pour faire ce livre, j'ai bénéficié de l'inestimable concours de mon collègue et ami, l'économiste Louis Gill. Sans lui, ce livre n'aurait jamais été réalisé.

En conclusion du livre, je dresse un bilan sommaire de l'action du FLQ et évoque des pistes pour aller de l'avant aujourd'hui. J'y condamne l'action terroriste, tant pour son inefficacité que pour ses conséquences meurtrières. Je précise que cette condamnation ne saurait cependant remettre en question la pertinence des objectifs au nom desquels l'action du FLQ a été menée. J'affirme que l'aspiration à l'indépendance du

Québec et à une société fondée sur l'égalité des droits et des avantages est tout aussi justifiée aujourd'hui qu'elle l'était il y a cinquante ans et que l'indépendance est un objectif en soi qui doit être défendu sans conditions.

J'affirme aussi qu'au centre du combat pour l'atteinte de ces objectifs, se trouve la défense de la laïcité, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la langue et de la culture françaises, des droits des autochtones et de l'intégration des immigrants, dans un Québec qu'il faut concevoir comme une nation et comme une société de citoyens égaux, et non comme une société d'identités particulières à la manière du multiculturalisme « *canadian* ».

Ce livre paraîtra-t-il finalement ? Certains semblent s'y opposer vertement. En date du 12 novembre dernier, il y a à peine quelques semaines, une mise en demeure de l'ancienne informaticienne de police Carole Devault m'a été signifiée par son avocat, Jeremie John Martin, alléguant le fait que j'aurais systématiquement et malicieusement porté atteinte à sa réputation depuis des années, et que « toute autre diffamation de [ma] part... mènera immédiatement sans aucun autre avis ou délai à une poursuite judiciaire contre [moi] ». La mise en demeure mentionne que les montants qui me seraient réclamés « *seront dans les centaines de milliers de dollars* ». Cette menace d'une poursuite bâillon ayant également été signifiée à mon éditeur pressenti, Leméac, celui-ci a décidé de ne pas courir le risque et s'est immédiatement retiré du projet, faisant valoir par ailleurs un « *questionnement* » du directeur de sa collection *Phares* quant à « *l'intérêt et à la pertinence du projet* ». Je n'ai pour ma part nullement l'intention de me laisser intimider par ce genre de menace et je suis confiant qu'un autre éditeur acceptera de m'épauler dans ma détermination. •••



Carole Devault ne s'est jamais gênée pour livrer sa version des faits, la publiant aux éditions Stanké en 1981 et se confiant longuement à de nombreux journalistes depuis, dont à l'animateur Paul Arcand en septembre 2017.

## Le procès des prisonniers politiques prévu pour mars prochain 2019 : moment de vérité pour l'indépendantisme catalan

L'année 2019 qui débute sera marquée par le procès éminemment politique des neuf anciens membres et employés du gouvernement catalan ayant organisé le référendum du 1<sup>er</sup> octobre 2017 sur l'indépendance. Outre les indépendantistes accusés de rébellion ou de détournement de fonds publics en lien avec les dépenses encourues dans l'organisation du référendum du 1<sup>er</sup> octobre, six autres seront accusés de « *désobéissance grave* » et risquent une amende.

Les personnes qui *se soulèvent de manière violente et publiquement pour déroger à la Constitution, la suspendre ou la modifier ou déclarer l'indépendance d'une partie du territoire* peuvent être accusés de rébellion en Espagne. Le parquet espagnol prétend que les indépendantistes *se prévalaient de la force d'intimidation représentée, d'une part, par l'action tumultueuse déployée lors des grandes mobilisations citoyennes qu'ils avaient initiées, et d'autre part, par le recours aux Mossos d'Esquadra [la police régionale] comme corps policier armé comptant 17 000 membres, qui auraient suivi exclusivement leurs instructions*. Mais le recours allégué des indépendantistes catalans à la violence est contredit par de nombreux témoins et contesté par plusieurs des plus grands juristes espagnols. Les peines réclamées contre les élus, employés de l'État catalan et militants accusés varient de 7 à 25 ans d'incarcération.

On a peine à imaginer l'ampleur de l'état de crise dans lequel se seraient retrouvés le Québec et le Canada si au moment de notre référendum de 1995, le gouvernement fédéral avait utilisé la méthode dure – voire extrême et dangereuse – privilégiée par le gouvernement espagnol. Dans un tel scénario, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Mario Dumont auraient croupi en prison pendant plus d'un an en attendant leur procès. Il en aurait été de même pour Jean Dorion, alors président de la SSJB, et l'ancien ministre Yves Duhaime, qui présidait le Conseil de la souveraineté du Québec. De par leurs fonctions les ayant appelés à autoriser des dépenses liées aux préparatifs référendaires, des ministres importants tels Bernard Landry, Pauline Marois, Jean Campeau, Louise Beaudoin, Guy Chevrette et Serge Ménard auraient aussi pu se retrouver derrière les barreaux, tous étant passibles de très lourdes peines de prison.

Comment Madrid peut-elle croire que cette façon de faire contribuera à promouvoir l'unité espagnole en Catalogne ? Et comment ne pas comprendre à quel point sous un tel régime, la situation catalane est potentiellement explosive ? Et pourtant, les accusés catalans sont loin de bénéficier de la sympathie de la population des autres pays européens. Elisenda Paluzie i Hernández est présidente de l'*Assemblea nacional catalana*, l'équivalent de nos OUI Québec (oui.quebec.org). Professeure et détentricice d'un Ph.D. en économie, l'admirable militante a succédé en mars dernier à Jordi Sánchez, emprisonné. Il faut la voir débattre vigoureusement

à la télévision de l'Hexagone et dans un excellent français, avec des journalistes et animateurs virulemment hostiles. Les commentaires des internautes sur les sites des chaînes françaises d'information ne sont pas moins malveillants. Mais l'Europe ne pourra pas toujours regarder ailleurs et devra bien un jour se soucier des droits fondamentaux de ses voisins catalans. Ce sera donc un dossier passionnant à suivre en 2019.



De gauche à droite, les principaux accusés :

**Josep Rull**, ministre du Territoire et de la Durabilité de la *Generalitat* de Catalogne.

**Jordi Turull**, conseiller de la présidence de la *Generalitat* de Catalogne.

**Oriol Junqueras**, ancien vice-président du gouvernement et chef du département de l'économie et des finances de la *Generalitat* de Catalogne. La peine la plus élevée, 25 ans de prison et inéligibilité pour *rébellion et détournement de fonds publics*, a été requise contre lui.

**Carme Forcadell**, présidente du Parlement de Catalogne (2015-2017). Le parquet espagnol réclame une peine de 17 ans de prison à son encontre.

**Jordi Cuixart**, homme d'affaires, président de Òmnium Cultural, une entité civique indépendantiste fondée en 1961 et comptant plus de 99 000 membres. Le parquet espagnol cherchera à lui imposer une peine de 17 ans de prison.

**Jordi Sánchez**, activiste politique et social catalan, ancien président de l'*Assemblea nacional catalana*, entité civique indépendantiste de 130 000 partenaires fondée en 2011. Lui aussi est sous la menace d'une peine de 17 ans de prison.

**Joaquim Forn**, vice-ministre de l'Intérieur de la *Generalitat* de Catalogne.

**Dolores Bassa**, ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Famille de la *Generalitat* de Catalogne.

**Raül Romeva**, ministre des Affaires étrangères, des Relations institutionnelles et de la transparence de la *Generalitat* de Catalogne. •••

# Bernard Landry, notre président d'honneur

Monsieur Bernard Landry fut historiquement le septième premier ministre à siéger au Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal. Fondée en 1834 dans la foulée du mouvement patriote, la SSJB a toujours su réunir en son sein certains de nos plus illustres chefs de file : maires de Montréal, ministres, premiers ministres, chefs de partis, grands journalistes, juristes, économistes, artistes, intellectuels... En 2016, l'élection de monsieur Landry à titre de président d'honneur fut pour notre institution une occasion de renouer avec cette tradition de notoriété.

Quel privilège d'avoir connu de si près cet homme libre, digne et doué de grandeur. Quel bonheur d'avoir milité aux côtés de ce patriote passionné, cet indépendantiste infatigable. Il fut pour nos membres et pour tous ceux ayant eu la chance de le côtoyer, une source inépuisable d'espoir et de fierté pour le destin de la nation québécoise. Son départ nous a tous profondément attristés.

## Monsieur Landry et la SSJB

Membre à vie au sein de la section Chevalier-de-Lorimier, la relation d'amitié existant entre monsieur Landry et notre Société nationale ne date pas d'hier. Étudiant, il participait aux campagnes de souscription populaire de la Fondation du Prêt d'honneur, afin d'appuyer financièrement les jeunes Québécois désireux d'accéder aux études supérieures. Grand amant de notre Fête nationale, sa participation fidèle aux activités de la Société allait bien au-delà des seules célébrations du 24 juin. Père de la Journée nationale des Patriotes que nous avons réclamée depuis si longtemps, il ne manquait jamais une occasion de commémorer l'héroïsme des hommes et des femmes de 1837-38. À l'époque de la présidence de Guy Bouthillier, monsieur Landry contribua de manière significative à la mise sur pied de notre Cérémonie québécoise de l'Armistice, tenue chaque année au cimetière Notre-Dame-des-

Neiges, car il estimait parfaitement légitime que la nation québécoise, par la voix de la Société et de l'Assemblée nationale, honore ses Anciens combattants et, par la même occasion, en appelle à la paix mondiale. En 2006, sous la présidence de Jean Dorion, la SSJB lui décerne le titre de Patriote de l'année, un hommage plus que mérité. Par la suite, monsieur Landry sera de toutes les campagnes et de toutes les tournées pour promouvoir nos combats et nos aspirations, au premier chef l'indépendance nationale et le renforcement de la *Charte de la langue française*, y compris son application aux institutions collégiales.

Ces dernières années, notre président d'honneur a joué un rôle important en tant que conseiller spécial auprès de notre jeune Président général, Maxime Laporte, avec qui il entretenait une belle amitié, en plus de participer à toutes nos campagnes de financement et de faire entendre sa parole libératrice aussi souvent que nécessaire : commémorations du 50<sup>e</sup> de la visite du général de Gaulle, galas des Prix du mérite en histoire décernés à des centaines d'élèves de niveau secondaire, contre-commémorations du 150<sup>e</sup> du *Dominion*, affaire de la loi 99, activités de solidarité envers le peuple catalan, etc. Soulignons qu'en 2016, monsieur Landry a notamment signé la préface d'une importante étude commanditée par la SSJB sur les finances d'un Québec indépendant, un ouvrage réalisé par le chercheur Maxime Duchesne.

Il va sans dire, son expérience extraordinaire, ses connaissances précieuses et son grand patriotisme auront grandement contribué à l'avancement des causes que nous portons. Nous lui en serons éternellement reconnaissants.

Encore une fois, nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Bernard Landry. •••



Le président général de la SSJB, Maxime Laporte, en compagnie de l'ex-Premier ministre Bernard Landry, qui était notre président d'honneur depuis avril 2016.



Le 29 novembre dernier, le Conseil général de la SSJB a observé une minute de silence à la mémoire de Bernard Landry.

## Hélène Pedneault (1952-2008) Un devoir de mémoire

par Nicole Boudreau

Présidente générale de la SSJB (1986-1988)

*Cette enfant avait l'énergie de la Manic et le dos large comme un pays à faire. Elle le porta en criant eau secours, en écrivant des livres chauds comme des volcans et tranquilles comme des lacs.* »

– Denise Boucher



Son gros bon sens légendaire se reflétait tant dans ses écrits que dans les nombreuses actions citoyennes qu'elle entreprenait. Son écriture était aussi percutante que sa voix. Une voix qui se faisait entendre dès le moment où son indignation avait atteint son comble. Mais attention, il s'agissait toujours d'une indignation *documentée*. Pas d'un simple mouvement du cœur, même si dans son cas, le cœur était définitivement à la bonne place. Non, c'était quelque chose de plus solide, l'expression de la connaissance intime qu'elle avait des causes qu'elle embrassait.

Quand, avec d'autres indignés, elle avait mis sur pied la coalition « Eau Secours », elle savait parfaitement pourquoi il fallait monter aux barricades dans le domaine de la protection de l'eau. Quand, dans le cadre du référendum de 1995, elle avait étroitement collaboré avec la coalition *Partenaires pour la souveraineté*, elle avait compris – toujours son gros bon sens – l'importance que la voix de la société civile se fasse entendre dans le débat qui entourait l'avenir du Québec, cette province qui, comme le disait Pierre Bourgault, se refusait toujours à être une province pas comme les autres mais aspirait à devenir un pays comme les autres.

Quand, dans toute l'action féministe qui a été la sienne, elle ne cessait de marteler que le destin des femmes était bien plus grand que celui dans lequel elles avaient historiquement été confinées, elle savait de quoi elle parlait.

Son intelligence était vive, son engagement entier, son amour du Québec inaltérable bien qu'elle ait, à certains moments, décrié les Québécois et ce qu'elle considérait être chez eux une certaine forme de pusillanimité qu'elle avait de la difficulté à leur pardonner. Quand une critique acerbe à leur endroit lui effleurait les lèvres, elle se reprenait vite et se disait que là d'où ils étaient partis, on ne pouvait qu'apprécier là où, admettait-elle, ils s'étaient tout de même rendus. Elle brûlait d'impatience qu'ils aient malgré tout envie de se hisser un peu plus haut, d'aller un peu plus loin. Parce qu'elle les en savait capables. Son intuition, sa raison et son gros bon sens, encore et toujours.

Quelquefois je me dis que si Hélène Pedneault ne nous avait pas quittés il y a dix ans déjà, elle se sentirait présentement profondément troublée par l'évolution actuelle de notre société. Elle vivrait difficilement cet éparpillement, ce morcellement d'une société qui, devant les enjeux auxquels elle est confrontée, semble avoir beaucoup de difficulté à se solidariser. Elle vivrait difficilement les protestations molles pour ne pas dire l'assourdissant silence qui caractérisent tant de dossiers vitaux pour l'avenir du Québec voire de la planète et qui devraient au contraire entraîner la révolte et le refus du renoncement et de la résignation. Elle les assimilerait à une forme d'abdication de notre condition d'humain, ce qui, pour la résistante qu'elle a été, serait infiniment douloureux.

C'est parce que je me sens un devoir de mémoire envers cette femme hors du commun qu'il me semble non seulement opportun de rappeler son souvenir, tout juste dix ans après sa mort, mais c'est aussi pour qu'on se rappelle que de telles personnes, celles dont les convictions ont toujours pris le pas sur toute forme de compromission, demeurent toujours sources d'inspiration pour le peuple dont elles sont issues... qu'elles soient mortes ou vivantes. •••



Hélène Pedneault a été désignée Patriote de l'année 2009-2010 de la SSJB à titre posthume.

# 2018 : année du 15<sup>e</sup> anniversaire d'une Proclamation royale très mal avisée Se défaire de l'infâme 28 juillet de Patrimoine canadien

par David Le Gallant

Historien acadien originaire de l'Île-du-Prince-Édouard et Diplômé en droit de l'Université de Moncton

Peut-on imaginer que soudainement le gouvernement fédéral décide qu'il faille remplacer la date commémorative du jour du Souvenir canadien du « 11 Novembre » (date anniversaire de la fin des combats de la Première Guerre mondiale) par la date infâme de la déclaration en 1914 qui a causé le déclenchement de cette *Grande Guerre* (1914-1918)? Ne serait-il pas plutôt de mise de retenir le 11 novembre puisque cette date marque la fin officielle de tant de souffrances humaines infligées à d'innocentes victimes?

Pourtant, c'est exactement ce que Patrimoine canadien fait en collusion avec des ferrures dorées de l'élite acadienne, chaque 28 juillet depuis 2005 (année du 250<sup>e</sup> du début de la Déportation) à titre de Journée de commémoration du « Grand Dérangement » (*sic*), le terme qui édulcore ce qui constitue un véritable génocide! Il y a déjà 15 ans cette année que Patrimoine canadien a institué cela (le 9 décembre 2003) par Proclamation royale de la reine Elizabeth II, chef du Canada!

Problème! À l'instar de Canadiens pour l'armistice du 11 novembre 1918 marquant la fin de tant de souffrances humaines, les Acadiens, eux, n'ont pas le choix judicieux de remémorer la fin officielle de leur génocide parce que leur statut d'exilés, de rebelles ou de séditieux n'a jamais été abrogé par la Couronne britannique, donc pas question de parler de date qui marquerait la fin officielle de tant de souffrances humaines qui ont été causées à l'endroit des Acadiens dont la mémoire demeure encore aujourd'hui hantée.

**Remplacer la commémoration fédérale vicieuse du 28 juillet par un « Jour du Souvenir acadien » annuel**

Il faut que soit abolie ladite *Journée de commémoration du Grand Dérangement* du calendrier fédéral, journée fomentée par Patrimoine canadien qui est, comme le disait l'Acadien québécois Stéphane Bergeron, *une bouillabaisse insipide, incolore et inodore de bonnes intentions enrobées dans l'euphémisme dudit Grand Dérangement*. Les ultimes responsables de ce plus grand subterfuge canadien à l'endroit des Acadiens sont en premier lieu l'ancien premier ministre Jean Chrétien, l'actuel ambassadeur canadien en Allemagne Stéphane Dion, Sheila Copps, alors à Patrimoine canadien mais plus significativement la députation libérale fédérale *acadienne* de l'époque dont Dominic LeBlanc, actuel ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur.

**Pourquoi la date annuelle du 28 juillet est-elle la plus exécutable qui soit à l'endroit des Acadiens?**

Le 28 juillet 1755 est la date précise du dépôt du renvoi judiciaire de Jonathan Belcher, juge en chef et membre du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Des raisons purement politiques jugées de *nécessité impérieuse* – qui est la loi du moment – de protéger les intérêts de Sa Majesté dans la province, « obligeaient » le juge en chef Belcher de conseiller humblement la « déportation » de tous les habitants français. (Source : procès-verbal du 28 juillet 1755 émanant du Conseil de la Nouvelle-Écosse).

Qui plus est, le 28 juillet 1755 à Halifax, en présence des représentants de Sa Majesté britannique George II – les amiraux britanniques Boscawen et Mostyn – est la date précise à laquelle ont été fixés les mesures à prendre pour la Déportation ainsi que les lieux où « distribuer » les Acadiens, étant donné que la décision de déporter les Acadiens avait déjà été déterminée d'avance (toujours selon le procès-verbal du 28 juillet) : *As it had been determined to send all the French inhabitants out of the Province if they refuse to take the oaths.*

C'est cette date fatidique que Patrimoine canadien a ciblée par le biais de la Proclamation royale de 2003, promulguée au nom d'Elizabeth II, pour que les Acadiens commémorent annuellement leur génocide. Au bas mot, cette proclamation royale « canadienne » relève d'un *nation-building* fédéral des plus insidieux et étrange pour exonérer l'institution de la monarchie d'origine allemande qui règne séparément au Royaume-Uni et au Canada. Plus probant encore, cette date commémore les *hautes œuvres* du génocide acadien, en premières lignes celles du sanguinaire Robert Monckton. Comment les Acadiens peuvent-ils accepter que l'université francophone cosmopolite qui forme leur jeunesse porte le nom de ce criminel de guerre camouflé sous la graphie de *Moncton*?



Les Acadiens souhaitant poursuivre des études universitaires en français au Nouveau-Brunswick ne peuvent le faire qu'à Moncton, une ville portant le nom de leur bourreau, le lieutenant-général Robert Monckton.

**Pour faire valoir plutôt la date annuelle du 13 décembre à titre de « Jour du Souvenir acadien »**

Le 13 décembre 1755 est la date précise de la journée la plus meurtrière des huit années du Grand Dérangement (1755-1762). Cette plus grande perte de vies a eu lieu lors de la noyade de presque 400 Acadiens à bord du *Duke William*, le pire d'un convoi de trois naufrages totalisant plus de 850 noyés survenus en cinq jours en décembre 1758 (du 12 décembre au 16 décembre : d'abord au large des Cornouailles, les 12 décembre (*Violet*) et 13 décembre (*Duke William*), et ensuite aux Açores le 16 décembre (*Ruby*). Ces naufrages ont coûté aux Acadiens plus de vies que n'importe quel autre événement du Grand Dérangement. La plupart de ceux-ci étaient des enfants dont l'âge moyen était d'environ 15 ans.

Il s'avère que des recueils de cette journée la plus meurtrière du génocide acadien ont déjà et continuent à être observés depuis que M. Stephen White, généalogiste au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson de l'Université de Moncton (*Monckton*), avait proposé en octobre 2000, lors du congrès de la Fédération des Associations de familles acadiennes (FAFA) : Que le 13 décembre soit désigné comme le **Jour du Souvenir acadien** ! Cette proposition a fait du chemin depuis la toute première commémoration du « Jour du Souvenir acadien » qui eut lieu le 13 décembre 2004 à la chapelle Notre-Dame d'Acadie, au campus de l'Université de Moncton. S'ensuivirent des commémorations à Dieppe (2007), Memramcook (2009) et annuellement depuis 2008 à Port-Lajoie (en face de Charlottetown, Î.-P.-É.). En passant, un avantage de la date du 13 décembre à titre de *Jour du Souvenir acadien* est que c'est un jour où les écoles



Le jour du Souvenir acadien commémore chaque année, le 13 décembre, l'épisode le plus meurtrier de l'histoire de l'Acadie. En trois jours, les 13, 14 et 15 décembre 1758, près de 850 Acadiens déportés sont morts en mer quand les navires britanniques sur lesquels ils étaient prisonniers ont fait naufrage.

peuvent participer, ce qui n'est jamais le cas pour le 28 juillet, privilégiant la saison des vacanciers.

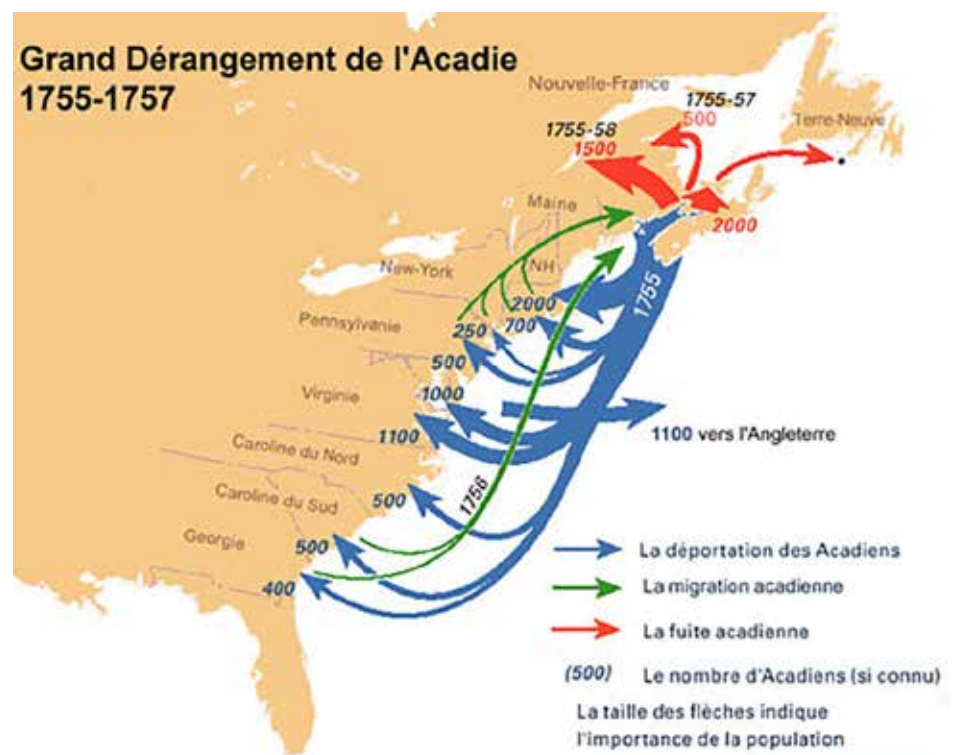
Maintenant que des Acadiens ont pertinemment mis en branle leur propre *Jour du Souvenir* bien à eux, pourquoi Patrimoine canadien et le Parti libéral fédéral persisteraient-ils à faire perdurer leur *Journée de commémoration du Grand Dérangement* sinon pour nous rappeler annuellement les hautes œuvres infâmes du génocide acadien qui furent mises en branle dès le 28 juillet 1755? Un 28 juillet pas du tout commémorable...

De quel droit peut-on s'approprier le vécu transgénérationnel du peuple acadien pour lequel la famille royale britannique et son gouvernement de l'époque ont contemplé une *solution finale* ? De quel droit moral aujourd'hui le gouvernement libéral

majoritaire de Justin Trudeau utilise-t-il à tout bout de champ l'arme du sorniois multiculturalisme canadien pour faire croire aux Acadiens et aux Acadiennes, à chaque 28 juillet, que la reine d'Angleterre s'est excusée pour les torts à leur endroit alors que c'est tout le contraire qu'on nous crache dans ladite Proclamation royale canadienne depuis 15 ans?

Pourtant ce peuple acadien est un des peuples fondateurs du Canada et non de l'immigration comme le préconise l'argumentaire toujours au nom du même multiculturalisme invoqué par Justin Trudeau et les soudaines *nouvelles règles du jeu* de Mélanie Joly, celle-là même qui a dû récemment céder sa place à la barre de Patrimoine canadien, peut-être pour justifier de nouvelles règles de jeu asymétriques aux Langues officielles...

•••



# L'état du français hors Québec et en Ontario entre 1996 et 2016

par Charles Castonguay

Cet article est extrait de L'Aut'journal du 27 novembre 2018.



## Le français hors Québec

M<sup>me</sup> Francine Pelletier soutient dans sa chronique du *Devoir* du 21 novembre que le pourcentage de francophones hors Québec se maintient à peu près au même niveau depuis 20 ans, soit à environ 4 %. Elle se trompe. Le poids des francophones hors Québec, selon la langue maternelle, a baissé à chaque recensement depuis au moins 1951. Les 20 dernières années ne font pas exception : entre 1996 et 2016, leur pourcentage est passé de 4,5 à 3,8 %.

Ce n'est pas tout. La Commission Laurendeau-Dunton estimait qu'il serait préférable de compter les groupes linguistiques en fonction de la langue parlée le plus souvent à la maison, ou langue d'usage. Or, en 1996, il y avait 618 522 personnes de langue d'usage française hors Québec. En 2016, le recensement en a compté 618 622. Mais, au cours des mêmes 20 années, la population de langue d'usage anglaise hors Québec a augmenté de plus de 3,5 millions ! Le poids des francophones selon la langue d'usage a donc chuté fortement aussi, passant de 2,9 à 2,3 %.

## Le français en Ontario

De nombreux commentateurs font état de 620 000 francophones en Ontario en 2016. Ce nombre découle d'une douteuse « définition inclusive de francophones » concoctée par le Commissariat aux services en français de l'Ontario. Voici des chiffres que tout le monde peut comprendre, pour comparer la situation entre 1996 et 2016.

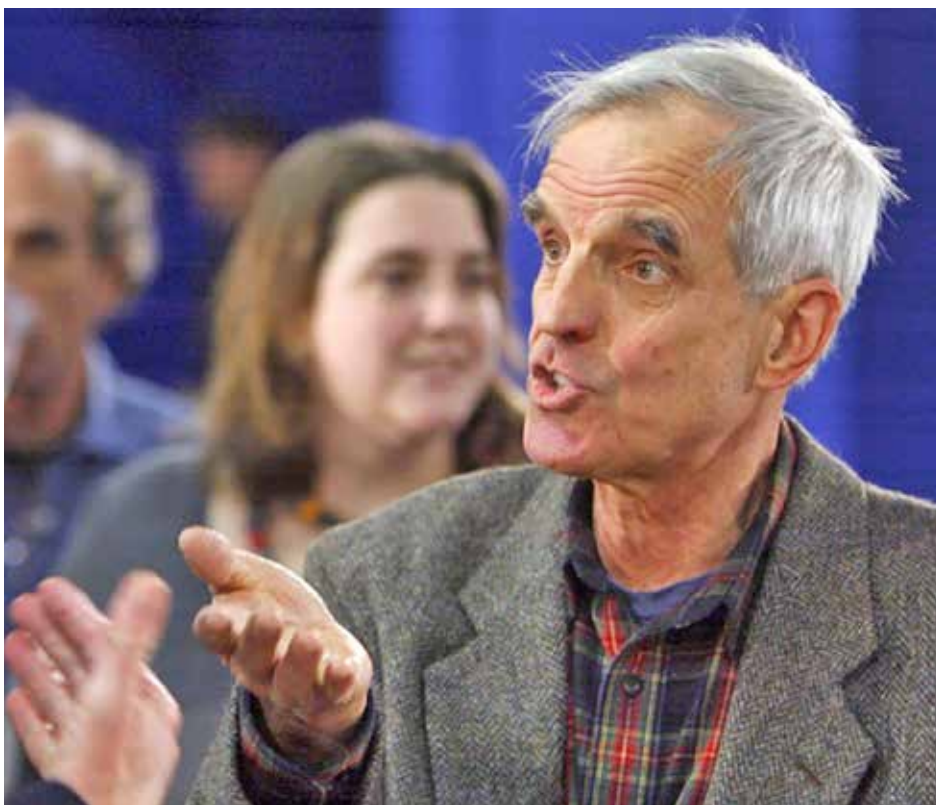
Si l'on répartit les peu fréquentes réponses doubles ou triples de façon égale entre les langues déclarées, comme Statistique Canada l'a toujours fait jusqu'au dernier recensement, on obtient en 2016 un total de 527 598 francophones selon la langue maternelle en Ontario, soit 4,0 % de la population totale de 13 312 865, et 309 515 francophones selon la langue d'usage, ou 2,3 % des Ontariens.

Cela signifie qu'en 2016, l'anglicisation nette de la population de langue maternelle française de l'Ontario s'élevait à  $527\,598 - 309\,515 = 218\,083$ , ce qui représente un taux d'anglicisation nette de  $218\,083/527\,598 = 41,3\%$ .

En effectuant les mêmes calculs pour 1996, on obtient 499 689 francophones selon la langue maternelle en Ontario, ou 4,7 % de la population totale de 10 642 790, et 306 790 francophones selon la langue d'usage, soit 2,9 % des Ontariens.

L'anglicisation nette de la population de langue maternelle française de l'Ontario s'élevait donc en 1996 à  $499\,689 - 306\,790 = 192\,899$ , pour un taux d'anglicisation nette de  $192\,899/499\,689 = 38,6\%$ .

Bref, depuis 1996, le nombre de francophones selon la langue maternelle a un peu augmenté en Ontario, mais pas du tout autant que la population totale. Et le nombre de francophones selon la langue d'usage n'a presque pas bougé. Ce qui veut dire que le taux d'anglicisation nette des francophones selon la langue maternelle a augmenté. De combien ? De 38,6 à 41,3 %. •••



Spécialisé en démolinguistique, le mathématicien Charles Castonguay joue depuis de nombreuses années un rôle central dans le débat sur l'avenir du français au Québec et au Canada.

# En matière de francophobie canadienne Doug Ford : de la petite bière (à 1\$)

par Christian Gagnon

Le 25 novembre dernier, commentant à l'émission *Tout le monde en parle* les décisions prises par le premier ministre Doug Ford à l'encontre des franco-Ontariens, l'avocat spécialisé en droit linguistique Ronald Caza a lancé, *L'argument économique n'est jamais un argument qui peut se faire valoir pour refuser de respecter ses engagements constitutionnels. Il a une obligation. Il ne peut pas invoquer « Je veux faire des coupures ». La Cour suprême ne pourrait être plus claire. Donc finalement, il ne peut pas l'invoquer.* Or un jugement récent de la juge Loryl Russell de la Cour suprême de Colombie-Britannique tend à lui donner tort.



En effet, au terme du méga-procès de la cause du Conseil scolaire francophone (CSF) et de la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FPFCB) contre le gouvernement de cette province, la juge a reconnu que le ministère de l'Éducation avait traité le CSF différemment des autres commissions scolaires et violait ainsi l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés dans le cas de trois écoles situées à Pemberton, Victoria et Mission. Elle a par contre donné raison au gouvernement qui avait soutenu qu'en vertu de l'article 1 de la Charte, ce sous-financement était justifié de façon raisonnable dans une société libre et démocratique parce qu'un juste financement de ces écoles françaises aurait coûté trop cher.



L'ancien maire de Toronto Rob Ford aimait trop fumer du crack. Son frère Doug, lui, c'est la bière.

Ainsi donc, l'enseignement en français est un luxe que la riche Colombie-Britannique ne peut pas se payer. Peut-on imaginer qu'un juge d'une Cour du Québec accepte le même argument à l'encontre du droit constitutionnel à l'enseignement en anglais ? Au plan politique, le tollé pancanadien que susciterait un tel jugement serait assurément insoutenable. En octobre 2016, le CSF et la FPFCB ont contesté le jugement Russell. Mais en juillet dernier, la Cour d'appel en a maintenu le verdict. Puis en octobre, les francophones ont décidé de s'adresser à la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal du pays donnera-t-il raison à Ronald Caza ? On le saura dans quelques années. Mais si les Québécois pensent que l'Ontario de Doug Ford est ce qui se fait de pire en matière de francophobie, qu'ils aillent faire un petit tour en Colombie-Britannique où les responsables scolaires et parents francophones sont devant les tribunaux depuis 2010. •••

**L'Université de l'Ontario français** rayée de la carte par le Gouvernement Ford pour des raisons prétendument budgétaires aurait coûté 12 millions \$ par année pour les sept prochaines années.

Le Québec verse plus de 626 millions \$ par année en frais de fonctionnement pour ses universités anglophones (McGill, Concordia et Bishop).

Selon les données du recensement canadien de 2016, plus de 600 000 Québécois ont l'anglais comme langue maternelle alors que près de 500 000 Ontariens ont le français comme langue maternelle.

Source : Émission *La Facture* (Radio-Canada), 4 décembre 2018.



Université de l'Ontario français

Universités anglophones québécoises (McGill, Concordia, Bishop)

**12 millions \$ par année**  
pour 500 000 francophones



Mais c'était trop cher pour Doug Ford...

**626 millions \$ par année**  
pour 600 000 anglophones



Ah, les Québécois, ces bonnes poires...

# L'hypocrisie britannique

par Yves Saint-Denis

Président général de l'ACFO (1980-1982)



C'est connu depuis 1763, les Britanniques veulent éradiquer la *race française* d'Amérique. Après l'Insurrection des Patriotes de 1837-1838, l'unique Rapport Durham recommandait l'assimilation en douceur du peuple canadien. Doug Ford et son gouvernement conservateur s'inscrivent-ils dans cette sinistre lignée où sont-ils ignorants de l'histoire ?

En 1840, les Anglais du Haut-Canada (Ontario) ont obtenu ce vilain Acte d'Union avec le Bas-Canada plus peuplé (Québec) pour faire payer leur immense dette. En 1867, la Confédération, sans référendum, unit trois provinces menées par des Britanniques, au dessus des Canadiens du Québec, minorisant ainsi le peuple de langue française.

Avec la montée du nationalisme, alimentée par la mort ignoble de l'homme d'État Louis Riel, les Canadiens prennent l'étiquette de Canadiens français pour se distinguer des Anglais qui commencent à usurper leur nom pour devenir des *Canadians*. La célèbre équipe de hockey *Les Canadiens* de 1909 est toutefois formée uniquement de joueurs canadiens-français, dont les meilleurs sont des Franco-Ontariens avant la lettre : le capitaine Jean-Baptiste (Jack) Laviolette, Didier Pitre, Charles-Édouard Lalonde...

L'ACFÉO est fondée en même temps (18-20 janvier 1910), en prévision des luttes qui s'annoncent. Arrive l'abject Règlement 17 du gouvernement conservateur Ferguson qui coupe nos écoles et retarde nos acquis de quinze ans. Nous luttons pour notre survie. Le 22 octobre 1926, l'Ordre de Jacques-Cartier est créé et nos gains s'amplifient. Nous sommes devenus des Franco-Ontariens qui forment un peuple en plein épanouissement.

Oups ! Le gouvernement conservateur de Mike Harris se souvient de la volonté assimilatrice de Lord Durham. C'est la saga Montfort. Bagarre puis triomphe. Mais cet autre combat bouffe encore nos énergies. L'ACFO se transforme en Assemblée de la Francophonie de l'Ontario (AFO). Nous reprenons ces dernières années notre aire d'allée. Oups ! Le gouvernement conservateur Ford nous met les bois dans les roues. En 1927, au moment de la mort du Règlement 17, apparaissait la Ford à coups de pieds. Voilà la recette à servir à Doug Ford.

M<sup>me</sup> Bombardier venait de nous aiguillonner. Nouvelle injection de vitamines nationales ! Ford a beau freiner son élan destructeur, la Cadillac de l'Ontario va lui écraser La Mothe. Il nous faut reprendre tous nos acquis et améliorer le modèle d'Université de l'Ontario en adoptant celui des campus de l'Université du Québec. Et que *La peste soit du butor aux pieds plats ridicules* ! Adoptons la devise de Dollard : *Jusqu'au bout* !



Cette pancarte ne saurait si bien dire.

# La SSJB appuie les Franco-Ontariens Les bottines ont suivi les babines jusqu'à Ottawa

Fidèle à sa tradition de solidarité à l'égard de nos frères et sœurs de l'Ontario français, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal a mobilisé plusieurs dizaines de citoyens et citoyennes du Québec qui, tôt le matin du 1<sup>er</sup> décembre, ont fait du covoiturage ou pris place dans l'un des autocars spécialement loués pour l'occasion, afin de participer à la grande manifestation franco-ontarienne tenue à Ottawa en après-midi, non loin du Monument aux droits humains. Étaient notamment présents le Président général de l'organisation, M<sup>e</sup> Maxime Laporte, et la porte-parole du Mouvement Montréal français (MMF), madame Sophie Stanké, qui n'ont pas manqué de témoigner aux manifestants et aux journalistes, du profond sentiment de solidarité qu'éprouve en ce moment le peuple québécois à l'égard de la cause des Franco-Ontariens.

La SSJB a déclaré que comme par le passé, elle est disposée à offrir son soutien moral, politique et financier aux actions structurantes qui seront mises en œuvre par la société civile franco-ontarienne pour faire reculer le gouvernement Ford, y compris les recours judiciaires. Par ailleurs, M<sup>e</sup> Laporte a fait valoir qu'*historiquement, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, fondée par les Patriotes, s'est toujours montrée solidaire de la francophonie en Ontario. Ce fut le cas il y a plus d'un siècle, au temps du Règlement 17, où sous la Présidence générale du grand Olivar Asselin, la SSJB est venue en renfort aux Franco-Ontariens pour mieux résister à l'ignoble oppression qui sévissait alors. Ce fut aussi le cas plus récemment, lorsqu'il a fallu se mobiliser pour sauver l'Hôpital Montfort, seul établissement de santé francophone à l'Ouest de la Rivière des Outaouais. Mon prédécesseur, Guy Bouthillier, et la Fondation Langelier, notamment, n'avaient pas ménagé les efforts.*

*Plus généralement, depuis 1834, jamais nous n'avons fléchi dans notre combat pour l'émancipation de la francophonie en Amérique, vue comme consubstantielle à la construction du seul «chez-nous» dont nous puissions être véritablement «maîtres» ; un État libre de langue française qui soit lui-même constitutionnellement responsable vis-à-vis du destin de l'ensemble des peuples et communautés francophones en ce continent, a ajouté Maxime Laporte.*

## Garantir l'avenir de la francophonie ?

*Car, la démonstration a été faite et refaite : au-delà des apparences, la structure canadienne et son mode d'aménagement linguistique, hélas, se sont avérés manifestement incapables à garantir, – je dis bien garantir l'avenir linguistique et culturel à long terme des collectivités francophones qui y évoluent. Quand j'évoque «l'avenir» de ces collectivités, je veux dire au minimum le maintien de leur poids démographique, politique et économique, sachant toutefois qu'on ne saurait normalement s'en contenter et que la dignité voudrait qu'au contraire, on progresse, on gagne du terrain. Or, vu les chiffres alarmants quant aux reculs bien réels essuyés par le français au Canada, y compris au Québec (notamment dans la métropole), et considérant les attaques répétées et systématiques contre nos droits et nos intérêts communs, la question se pose : comment garantir concrètement que dans 25, 50, 100 ans, nous n'aurons pas reculé davantage? Il faudra bien un jour trouver une réponse satisfaisante à cette question proprement «nationale», a poursuivi le président général. Autrement, ce sont nos enfants, nos petits-enfants et leurs descendants qui, comme pour l'environnement, en paieront le prix. – De plus en plus cher, a-t-il conclu.*

# La Belle et la Bête

avec Amanda Simard et Doug Ford



# Le gouvernement du Québec ne peut pas financer une université ontarienne

par Jacques Binette

Messieurs Axel Fournier et Jean-Michel Laliberté ont présenté dans l'édition du *Devoir* du 20 novembre dernier une bien curieuse proposition: faire financer l'université de langue française en Ontario par le gouvernement du Québec. Cette proposition bancaire, les deux auteurs en voient déjà les limites puisqu'ils indiquent eux-mêmes dans leur texte que les Québécois s'opposeraient à une telle mesure, leurs impôts devant servir à l'éducation au Québec. Il serait tout de même un comble que le Québec soit obligé de financer à même ses impôts une Ontario pas mal plus riche qui a pris toute seule, comme une grande, la décision de sabrer dans les services à l'Ontario français...

Le précédent que messieurs Fournier et Laliberté donnent sur l'école du Barreau qui se trouvait à Ottawa semble peu convaincant. Il me semble que le Barreau n'est pas une institution gouvernementale! Et surtout, les deux auteurs évaluent mal le ressac qu'il y aurait chez l'Ontarien moyen que de voir de l'argent ainsi arriver d'un Gouvernement du Québec souvent honni. On se souvient de ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick lorsqu'Hydro-Québec a voulu agir. Cela risque de nuire plus à la cause franco-ontarienne que de l'aider si le Gouvernement du Québec agit comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

Messieurs Fournier et Laliberté en rajoutent lorsqu'ils proposent littéralement de *taxer* les Anglo-Ontariens qui viennent étudier à McGill ou à Concordia pour financer l'intervention du gouvernement du Québec. Il y a là un esprit revanchard qui ne me plaît pas du tout.

Le message politique clair s'opposant aux mesures Ford a été livré par le Premier ministre Legault, une intervention financière n'ajoute rien de plus. La motion unanime de l'Assemblée nationale adoptée le 30 novembre en appui aux Franco-Ontariens aura plus de poids politique envers Ford que d'inclure l'université ontarienne dans les budgets du Ministère de l'Éducation du Québec.

En fait, la véritable solution vient des Franco-Ontariens eux-mêmes, de leur mobilisation et de leur capacité à changer la décision de leur gouvernement. Ce qui ne veut pas dire que le Québec comme société doit rester les bras croisés. La Société Saint-Jean-Baptiste a montré la voie en participant aux manifestations ontariennes des derniers jours. C'est là que la solidarité avec les Ontariens doit se manifester. Les Québécois et les Québécoises pourraient aussi financer un fonds d'assistance à l'université française en Ontario ou même financer une fondation pour aider de façon permanente au fonctionnement de cette université. Là encore un engagement non pas gouvernemental, mais de la société civile.

Messieurs Fournier et Laliberté semblent avoir des doutes sur les véritables intentions du Gouvernement Ford. Il semble clair que le gouvernement ontarien nuit aux Franco-Ontariens par cette mesure parce que la francophonie ne représente rien pour lui. C'est une nouvelle répétition des gestes posés par les différents gouvernements au Canada au fil des décennies pour assimiler les francophones. C'est entre autres ce qui a donné naissance au mouvement indépendantiste québécois. Si le Canada de 1867 avait joué franc jeu avec la francophonie, le nombre de Franco-Ontariens serait bien plus élevé et la force du nombre jouerait alors en leur faveur. Mais le Canada étant ce qu'il est, l'avenir franco s'y annonce sombre, même en Ontario et même au Québec. Messieurs Laliberté et Fournier en sont-ils conscients?

## Résumé du texte d'Axel Fournier et Jean-Michel Laliberté

Le Québec devrait financer l'installation d'un campus d'une université à charte québécoise à Toronto, afin de remplacer le projet d'Université de l'Ontario français, et financer en partie la mesure en haussant les droits de scolarité des étudiants ontariens au Québec. (...)

## Élimination de l'Université de l'Ontario français et du Commissariat aux services en français La SSJB fustige les « disciples de Durham » qui dirigent l'Ontario



Par la voix de son Président général, M<sup>e</sup> Maxime Laporte, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, a vertement condamné la décision *anti-francophone* du gouvernement Ford d'éliminer purement et simplement le projet d'université franco-ontarienne ainsi que le Commissariat aux services en français dans cette province du Canada.

Laporte a fait valoir qu'en véritables disciples de Lord Durham, les dirigeants ontariens, fidèles à la tradition canadienne, viennent d'épandre une nouvelle couche de boue sur les espoirs de la minorité francophone, comme pour rajouter à toutes ces tentatives d'enterrement du fait français qui ont marqué l'histoire du Canada et de cette province en particulier.

Nous sommes tous profondément indignés par ce nouvel épisode qui, assurément, n'en restera pas là. J'en appelle à la solidarité des Québécois et du premier ministre Legault, dont on s'attend à ce

Le Barreau du Québec a longtemps maintenu une école à Ottawa, preuve qu'il y a déjà eu un précédent d'institution scolaire québécoise en Ontario. (...)

Une intervention financière du Québec forcerait le gouvernement Ford à se positionner sur la véritable question. S'il s'oppose à un projet entièrement financé par le Québec, il démontrera que sa mesure vise à nuire aux Canadiens français et qu'elle n'a aucune logique budgétaire. (...)

Certains Québécois s'opposeraient sans doute à une telle velléité de financer les études en français en Ontario, en arguant que les impôts des Québécois doivent servir à améliorer l'éducation au Québec et non dans la province voisine. (...)

Une telle mesure pourrait également être financée en partie par une augmentation des droits de scolarité des étudiants ontariens dans les universités québécoises anglophones. (...)

En somme, ces deux mesures (...) auraient aussi le mérite d'envoyer un message politique clair au gouvernement ontarien : nous n'abandonnerons pas les francophones hors Québec.

### MOTION :

V. Hivon : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Notre-Dame-de-Grâce, la députée de Taschereau et le député de Chomedey, la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée de Glengarry-Prescott-Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de la langue française, dont le projet d'Université de l'Ontario français.

Qu'elle dénonce cette nouvelle atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada.

Qu'elle constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante.

Qu'à l'occasion de la journée de mobilisation de 1<sup>er</sup> décembre, le drapeau franco-ontarien soit hissé sur l'une des tours de l'assemblée nationale. »



À l'initiative de la députée péquiste Véronique Hivon, l'Assemblée nationale a unanimement adopté une motion d'appui aux Franco-Ontariens et à la députée Amanda Simard. Le drapeau franco-ontarien a été hissé sur l'édifice du Parlement.

qu'il agisse politiquement, a jouté le Président général de la SSJB. Je rappelle toutefois que sans l'émergence d'un État libre, c'est-à-dire d'un Québec indépendant, pour garantir l'avenir à long terme de la francophonie sur ce continent, nous, les peuples et les minorités et de langue française, serons toujours en proie à ce genre de reculs qui, à voir les tendances lourdes, concourent à notre folklorisation, si ce n'est à notre assimilation, a-t-il poursuivi.

En rejetant aussi cavalièrement, en quelques mots, l'implantation du projet d'université de langue française, cela pour « ménager », l'Ontario crache sur un projet vital et structurant pour l'avancement de sa minorité francophone. Comme si ce n'était pas suffisant, on abolit également le Commissaire aux services en français, un strict minimum pour le respect et la reconnaissance des droits des franco-Ontariens, sachant la position éminemment vulnérable du français là-bas face à l'hégémonie de la langue de Don Cherry. Le tout, dans une province où, en matière de services publics, la constitution canadienne n'impose aucune obligation à l'égard du français, sauf pour ce qui est des écoles primaires et secondaires, a rappelé M<sup>e</sup> Laporte.

Par ailleurs, souligne-t-il, il est ahurissant de constater la situation parfaitement inéquitable des francophones de l'Ontario par rapport à celle des anglo-Québécois. Ces derniers peuvent s'appuyer sur une multitude d'institutions publiques qui, de par leur hypertrophie, entraînent au détriment du français, une croissance soutenue de la vitalité et de l'attractivité de la langue anglaise au Québec, de plus en plus adoptée par les nouveaux arrivants dans leur vie de tous les jours. Au Québec, il y a trois universités anglophones (qui se trouvent d'ailleurs nettement surfinancées par rapport aux universités francophones et par rapport au poids démographique des anglo-Québécois), cinq cégeps, de nombreux établissements de santé, etc. Par contraste, les francophones en Ontario ont dû galérer fort, quant à eux, ne serait-ce que pour préserver leur seul et unique hôpital francophone, le Montfort, et comme on le sait, ils n'ont toujours pas d'université à eux. L'injustice linguistique a assez duré. Il est temps d'agir pour garantir l'avenir du français, a conclu Maxime Laporte.



Partenaires pour un Québec français

## Lettre ouverte au premier ministre Doug Ford



Monsieur Ford, en rendant public votre énoncé budgétaire le 15 novembre dernier, vous avez tué dans l'oeuf le projet tant espéré et tant promis de création de l'Université française de l'Ontario, bafouant ainsi les droits les plus légitimes des 500 000 Franco-Ontariens et rappelant du même coup l'existence d'un fort courant francophobe au Canada.

Permettez-nous de vous rappeler que les quelque 800 000 Anglo-Québécois ont accès à trois universités de langue anglaise, McGill, Concordia et Bishop's, financées à hauteur de 600 millions de dollars par année par l'État québécois. Et l'État ontarien, qui dispose d'un budget supérieur, ne trouverait pas les 20 millions de dollars par année prévus pour créer cet établissement universitaire qui desservirait vos concitoyens francophones ?

Cette iniquité dans le respect des droits des minorités linguistiques respectives du Québec et de l'Ontario, tout aussi inacceptable dans les services de santé et dans les services culturels offerts, illustre l'injustice dont sont victimes depuis trop longtemps les Franco-Ontariens, injustice que non seulement vous perpétuez, mais que vous accentuez aujourd'hui.

Représentants de la société civile québécoise, nous sommes et nous serons toujours solidaires des intérêts de la francophonie nord-américaine, inséparables du développement d'un État québécois fort, qui assume ses responsabilités à l'égard des communautés de langue française de ce continent.

Nous exprimons donc tout notre soutien à la communauté franco-ontarienne et nous vous enjoignons, Monsieur Ford, à revenir sur cette décision, à rétablir immédiatement le budget prévu pour l'ouverture de l'Université française de l'Ontario, et à faire marche arrière sur l'abolition du Commissariat aux services en français.

Rédigée par Pierre Graveline, directeur général de la Fondation Lionel-Groulx, cette lettre est cosignée par les Partenaires pour un Québec français : Jacques Létourneau, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN); Sonia Éthier, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ); Alain Marois, vice-président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE); Jacques Girard, président du conseil d'administration de la Fondation Lionel-Groulx; Etienne-Alexis Boucher, président du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ); Maxime Laporte, président du Mouvement Québec français (MQF) et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM); Christian Daigle, président général du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ); Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes (UDA).



## Discours en anglais seulement de la mairesse Plante

### « Il n'y a pas d'excuse. On veut de l'action pour le français à Montréal ! »

Le Mouvement Québec français (MQF), par la voix de son président Maxime Laporte, a dénoncé le très désolant manque d'exemplarité dont a encore fait preuve la mairesse de Montréal, Valérie Plante, en prononçant un discours uniquement en anglais mardi en présence d'investisseurs étrangers. Au moment où les Franco-Ontariens se mobilisent contre les politiques anti-francophones du gouvernement Ford, au moment où le français comme principale langue parlée à la maison est en voie de devenir minoritaire dans l'île de Montréal, c'est d'autant plus inacceptable.

Pour justifier son comportement digne d'une époque qu'on croyait révolue, la mairesse a d'abord fait valoir qu'elle « était dans le moment », avant d'admettre son erreur puis de publier un *mea culpa*. C'est bien, mais vu la récurrence des faux pas commis par l'administration Plante quant au statut du français à Montréal depuis l'élection municipale de 2017, le MQF estime que les excuses ne suffisent plus. Il faut de l'action, du concret.

#### Demandes

Le 15 mai dernier, Mme Plante avait pourtant reçu dans ses bureaux la visite des dirigeants du MQF et de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), dans le but spécifique de discuter du problème de la langue à Montréal, plus particulièrement en ce qui a trait à la mairie. D'autres représentations avaient aussi été effectuées par la branche montréalaise du MQF, le Mouvement Montréal français (MMF). Aujourd'hui, ces organismes réitèrent leurs demandes minimales déjà adressées à la mairesse, savoir :

- qu'on respecte et fasse respecter, en tout lieu et en tout temps, l'esprit et la lettre de la loi 101 dans le cadre des activités et des communications émanant de la mairie ;
- que soit créé un poste de responsable de l'application de la Charte de la langue française au sein du Comité exécutif ;
- que la mairesse réaffirme formellement et solennellement le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques, et surtout que « *les bottines suivent les babines* ».

Ces mesures s'ajoutent bien sûr aux revendications constantes visant le respect du français, langue des services, de l'administration, du travail, du commerce, des communications, etc.

#### Montréal n'est pas une ville institutionnellement bilingue

M. Laporte a affirmé : *Valérie Plante est la mairesse de Montréal, Québec. Pas de Toronto. Pas de "Moncton, New Brunswick". Pas d'Ottawa, Canada*.

*Cela implique une responsabilité vis-à-vis du statut du français. Lorsqu'elle se présente en public, la mairesse n'a d'autre choix que de jouer son rôle de représentante, son rôle "institutionnel", dans le respect de ses attributions et de notre seule langue "institutionnelle", justement : le français. C'est ce qu'on appelle l'exemplarité en matière linguistique. Ainsi, la mairesse de Montréal, métropole française des Amériques, ne peut simplement pas se transformer, selon son bon vouloir, en "mayor of Montreal", aussi anglophile puisse-t-elle être (pour dire le moins). Peu importe le public auquel elle s'adresse, elle doit montrer qu'elle est la mairesse de tous les Montréalais, en incarnant par ses actes et ses paroles le principe du français, langue commune, langue de l'inclusion, langue de l'État, car telle est la langue qui nous unit tous et toutes, peu importe nos origines.*



Bien des électeurs de Valérie Plante déchantent depuis qu'ils constatent sa contribution au bilinguisme institutionnel grandissant de la métropole.

« Montréal, faut-il le rappeler, constitue une cité « de langue française, comme l'indique noir sur blanc l'article premier de la Charte de la Ville. Or, « de langue française »

ça ne veut pas dire « bilingue » ; ça ne veut pas dire « on renie notre langue dès qu'un anglophone est dans la pièce ». Enfin, si la courtoisie est toujours de mise notamment en matière de relations internationales, nos élus ont le devoir absolu de bien faire sentir qu'au Québec, la seule langue commune de nos institutions publiques et politiques, c'est le français, – quitte à faire appel à des traducteurs, s'il le faut, comme le font régulièrement les politiciens à travers le monde. Aux yeux du monde entier, la plus grande richesse de Montréal, ce qui fait sa personnalité unique, c'est son cœur francophone. Puisse notre mairesse être à la hauteur de ce trésor d'une valeur inestimable. »

Mario Beaulieu @Mario\_Beaulieu

Je suis d'accord à 101% avec le président de la SSJBM, Maxime Laporte et Sophie Stanké du Mouvement Montréal français qui rappellent à Mme Plante qu'il est de sa responsabilité de mairesse de lancer un message clair quant au statut du français à Montréal. [bit.ly/2FvLsCe](https://bit.ly/2FvLsCe)

155 16:50 - 13 janv 2018

Le Mouvement Québec français est un organisme non-partisan voué à faire du français, la seule langue commune et officielle au Québec.

Le chef par intérim du Bloc Québécois et ancien président de la SSJB Mario Beaulieu a abondé dans le même sens que Maxime Laporte et Sophie Stanké sur Twitter:

# UNE AVENTURE AVEC DAVID GÉRALD

Albums disponibles en librairie  
Editions du Phoenix  
ou Soleil de minuit

LE 5 AVRIL 1836, DANS LE BAS-CANADA (AUJOURD'HUI LE QUÉBEC).

AVANCEZ DE VINGT PAS, MESSIEURS!

MAINTENANT TOURNÉZ-VOUS ET TIREZ!

BANG!

BANG!

MES NOBLES AMIS, MERCI DE M'AVOIR SERVI DE TÉMOINS POUR CE DUEL!

TU N'ÉTAIS PAS OBLIGÉ DE RECEVOIR LE BÊTE DÉFI DE CE CLERMONT-CHARLES SABREVOIS DE BLEURY!

C'EST SON PROBLÈME À CE SABREVOIS DE MALMINJ S'IL N'AIMÉ PAS TES ARTICLES OÙ TU DÉNONCES SON DÉPART DU PARTI PATRIOTE!

OH! LUDGER LUDGER EST TOUCHÉ!

QUELLE DOULEUR! SI JE DEVAIS DISPARAÎTRE, VOUS AURIEZ LA GRANDE MISSION DE COMPARER MON ÉDITORIAL À LA MINERVE DE JOURNAL QUE JE TIENS À FLOT DEPUIS 20 ANS!

DAIME-TOI LUDGER! LE GENDU N'EST PAS ENCORE RECONNU COMME UN ORGANES VITAL!

PRENEZ DES NOTES POUR MA MÉMOLOGIE... NE À VERTÈRES LE 28 JANVIER 1799, FILS DE JOSEPH CROVER DUVERNAV ET DE MARIE-AUNE-TULIE ROBERT DE LA MORANDIÈRE!

RIEN QU'EN ÉCRIVANT SON NOM, TA MÈRE DEVAIT ARRIVER EN RETARD!

MAIS VITE, HARMOIS À RIVIÈRE-JÉRÉMI!

ET NE SONGE PAS À ME FAIRE AIDER TRUS LEURS PRÉNOMS!

J'AI ÉCRISÉ REINE HARMOIS À RIVIÈRE-JÉRÉMI LE 14 FÉVRIER 1825 AVEC LA BELLE J'AI EU AIGUE ENFANTS!

TU AS RAISON AUGUSTIN-HUBERT MORIN!

MERCI, MA BELLE COPILOTE!

DUVERNAV EN A FAIT LE PAPIER DU PAYS!

LA MINERVE

« DE RETOUR À MONTRÉAL, JE PUBLIE LE CANADIEN SPECTATOR DONT JE REUSSIS À DÉCOURAGER LES ABONNÉS! »

« EN SUITE, LE 8 MARS 1834, J'AI PRIS L'INITIATIVE DE FONDRE UNE ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR PALIER LES MALADRES GOUVERNEMENTAUX. »

« C'EST LA QUE AUCUNS, NOUS SOMMES CONNUS, MES AMIS! »

JE PROPOSE QUE CE RESPECTUEMENT SE NOMME AIDE-TOI ET CIEL TAIDERA COMME EN FRANCE!

RENDRÉ LE PEUPLE MEILLEUR

« EN 1817, JE DÉBARQUÉ À TROIS-RIVIÈRES POUR Y PUBLIER LE PREMIER JOURNAL HORS MONTRÉAL ET QUÉBEC. »

C'EST OÙ? UN JOURNAL!

LA GAZETTE TROIS-RIVIÈRES

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« LE QUI M'APPORTA UN NOMBRE DE PROBLÈMES! EN 1832, JE FUS EMPRISONNÉ AVEC WELER DU SPECTATOR POUR DIFFAMATION... MAIS JE DÉNONÇAIS LA CORRUPTION DU GOUVERNEMENT! »

« KRUIS, EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

RENSEZ-Y BIEN! JE MAINTIENS QUE LE CONSEIL LÉGISLATIF-CE BRUNOIR MALÉLU-EST UNE GRANDE NUISANCE POUR LE PEUPLE! IL TRENTÉ VIEILLARDS MAL FAISANTS!

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »



# LUDGER DUVERNAV, PATRIOTE 1/3

présenté par le COMITÉ DU MÉMORIAL LUDGER-DUVERNAV par Jocelyn Jalette

« A 14 ANS J'AI QUITTÉ MON VILLAGE POUR DEVENIR APPRENTI, TYPOGRAPHE À L'ATELIER DE CHARLES-BERNARD PASTEUR, ALORS ÉDITEUR DU SPECTATEUR DE MONTRÉAL. »

BON! OÙ AI-JE MIS LES GÈ?!

« J'AI EN SUITE MULTIPLIÉ LES JOURNAUX, IMPRIMÉ LIVRES ET BROCHURES ET TENU UNE LIBRAIRIE. »

UN LIVRE!

C'EST OÙ?!

« DE RETOUR À MONTRÉAL, JE PUBLIE LE CANADIEN SPECTATOR DONT JE REUSSIS À DÉCOURAGER LES ABONNÉS! »

TU AS RAISON AUGUSTIN-HUBERT MORIN!

MERCI, MA BELLE COPILOTE!

DUVERNAV EN A FAIT LE PAPIER DU PAYS!

LA MINERVE

« EN SUITE, LE 8 MARS 1834, J'AI PRIS L'INITIATIVE DE FONDRE UNE ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR PALIER LES MALADRES GOUVERNEMENTAUX. »

RENDRÉ LE PEUPLE MEILLEUR

« C'EST LA QUE AUCUNS, NOUS SOMMES CONNUS, MES AMIS! »

JE PROPOSE QUE CE RESPECTUEMENT SE NOMME AIDE-TOI ET CIEL TAIDERA COMME EN FRANCE!

« EN 1817, JE DÉBARQUÉ À TROIS-RIVIÈRES POUR Y PUBLIER LE PREMIER JOURNAL HORS MONTRÉAL ET QUÉBEC. »

C'EST OÙ?!

UN JOURNAL!

LA GAZETTE TROIS-RIVIÈRES

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« LE QUI M'APPORTA UN NOMBRE DE PROBLÈMES! EN 1832, JE FUS EMPRISONNÉ AVEC WELER DU SPECTATOR POUR DIFFAMATION... MAIS JE DÉNONÇAIS LA CORRUPTION DU GOUVERNEMENT! »

« KRUIS, EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

RENSEZ-Y BIEN! JE MAINTIENS QUE LE CONSEIL LÉGISLATIF-CE BRUNOIR MALÉLU-EST UNE GRANDE NUISANCE POUR LE PEUPLE! IL TRENTÉ VIEILLARDS MAL FAISANTS!

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

« EN 1832, AVEC DANIEL TRALEY DU VINDICATOR! »

## ENTRAIDE

protection vie permanente



### LE RENOUVEAU DU SERVICE D'ENTRAIDE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

**Pensez-y**

Un décès est  
imprévisible

**Si cela vous arrivait,  
il faudrait gérer  
à la fois**

- les émotions
- les factures  
(frais funéraires,  
dettes, etc.)
- et les changements  
inévitables aux habitudes de vie.



**Faut-il protéger ceux  
qui restent ? Comment ?**

INFO ET  
ADHÉSION

**entraide.ca**  
**514 849.2233**

**ENTRAIDE**  
protection vie permanente

Un produit offert exclusivement par  
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

**Parce que la vie continue.**

### BREF HISTORIQUE DU SERVICE D'ENTRAIDE

Le service d'Entraide est un fleuron de la mission sociale de la Société Saint-Jean-Baptiste.

De tout temps, lorsque survient un décès, les pressions financières sont immédiates et difficiles à supporter, au moment même où la famille doit faire son deuil et se réorganiser.

Il y a 60 ans, la SSJB lançait un service d'assurance-vie à bas prix pour les familles à revenu modeste. À cette époque, les travailleurs francophones avaient de la difficulté à obtenir une assurance-vie à prix raisonnable, en français.



Photo promotionnelle du service d'Entraide - 1960

Au début, les ventes se faisaient à travers les canaux de recrutement de la SSJB, qui étaient encore basés sur les paroisses. Au cours des ans, la formule et l'assureur ont été modifiés, mais le service est toujours demeuré aussi utile et efficace.

En 2002, le gouvernement du Québec (sous Bernard Landry) a confirmé le droit pour les sociétés St-Jean-Baptiste de vendre des assurances-vie de base (25 000 \$ maximum - 50 000 \$ pour décès accidentel).

Aujourd'hui le service d'Entraide assure environ 5 000 personnes et il a distribué plus de 10 millions \$ en prestations aux assurés/es, au cours des 25 dernières années.

Depuis 10 ans, l'assureur est la société Humania Assurance, de St-Hyacinthe, autrefois appelée La Survivance.



La Maison Ludger-Duvernay sur la rue Sherbrooke à Montréal.

## DÉMARCHE DE RELANCE DU SERVICE

Au cours de l'automne 2017, le Comité de direction de la Société Saint-Jean-Baptiste recevait un rapport de la direction générale qui concluait que le produit actuel du service d'Entraide correspond encore à un besoin de protection de base en cas de décès, pour des jeunes adultes à revenu modeste. On ajoutait que ce produit unique devait être vendu avec des méthodes nouvelles correspondant aux modes d'achat actuels de ces jeunes adultes.

Cette année, la SSJB a donc validé et amélioré le produit Entraide en garantissant que les primes ne seront pas augmentées, en s'engageant à payer immédiatement au décès (dans la plupart des cas) et en ajoutant la possibilité de recevoir une partie du capital avant le décès, avec un diagnostic de phase terminale.

Le service d'Entraide a aussi exploré des partenariats avec des groupes et associations qui rendent des services aux jeunes adultes, afin que le produit soit offert en collaboration avec ces groupes, par le biais de conférences, d'Infolettres et d'autres moyens.

En parallèle, le service a évalué les opportunités d'offrir des services et produits supplémentaires aux 5 000 assurés actuels, ce qui devrait se concrétiser au début de 2019.

Il a surtout réalisé un nouveau site web, orienté vers les jeunes de milieux diversifiés.



Page-type du nouveau site web Entraide.ca

Le nouveau site web a été mis en ligne récemment. Suite à une décision de la direction générale, le site est **entièrement transactionnel**, c'est-à-dire qu'il est possible d'y acheter son assurance-vie sans intervention humaine.

## UNE PREMIÈRE DANS LE MILIEU DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE ET SOCIÉTÉS NATIONALES DU QUÉBEC!

### Prochaines étapes

Pendant les prochaines semaines, le service d'Entraide veut conclure des ententes avec les groupes approchés comme partenaires et commencer la vente du produit par ces canaux.

Pour ce faire, un document de présentation de l'Entraide a été réalisé, qui pourra être utilisé dans des rencontres avec les groupes. Il s'agira d'abord d'un projet-pilote destiné à vérifier que tout fonctionne et que le produit se vend bien.

Les groupes partenaires recevront des incitatifs pour leurs membres qui s'assureront.

La SSJB fera aussi en sorte que le site web soit vu le plus possible par les internautes qui recherchent une assurance-vie. Cela

se fera d'abord par une utilisation judicieuse de mots-clés qui sont utilisés par ces internautes sur les moteurs de recherche du web. Enfin, il faudra sans doute songer à une campagne limitée de publicité sur le web.

Parallèlement, il est prévu d'élargir la clientèle du service d'Entraide, notamment en rendant le produit disponible après 60 ans et avant 16 ans.

### Êtes-vous concerné par cette démarche?

Le service d'Entraide de la SSJB veut identifier le plus possible de groupes qui seraient intéressés à devenir partenaires. Si vous avez des suggestions ou contacts, svp communiquez avec nous au 514 843-8851 poste 300.



## QU'EN DISENT LES ASSURÉ/ES?

Le service d'Entraide enregistre un très faible taux d'abandon de ses assuré.es. En général, les assuré.es sont heureux de conserver cette couverture même si au cours des années elles ou ils ont acquis d'autres assurances et d'autres actifs.

En fait, il y a plutôt de nombreux exemples de familles qui s'assurent de génération en génération.

Un exemple: la famille Benoit, des membres de longue date de la Société Saint-Jean-Baptiste. Pierre Benoit a été trésorier de la Fondation du Prêt d'honneur pendant des années. Son épouse Rita et lui sont impliqués dans la section de Laval depuis très longtemps.

La maman de Pierre, l'aïeule, était assurée avec l'Entraide à son décès. Rita et Pierre ont continué d'être assurés par la suite et maintenant leur fille Nathalie est toujours assurée. En comptant la fille de Nathalie, on peut dire que le service a couvert 4 générations.



Nathalie

« On a malheureusement déjà fait l'expérience du décès de ma grand-mère et ça a été bien utile. »



M. et M<sup>me</sup> Benoit

« L'assurance Entraide est une partie de notre *filet de sécurité* familial. »

## SAVIEZ-VOUS....

### QUE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL OFFRE UN EXCELLENT PRODUIT D'ASSURANCE-VIE?

Le décret gouvernemental qui permet aux sociétés Saint-Jean-Baptiste d'offrir une assurance-vie ne fixe que quelques conditions.

Notamment, le montant d'assurance maximum est de 25 000 \$ (50 000 \$ en cas de décès accidentel) et il n'y a pas d'examen médical.

Il s'agit donc d'une assurance simple, qui donne une protection de base en cas de décès.

Dans le respect de ces conditions, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal offre un produit unique, très intéressant pour une jeune famille.

#### Assurance permanente plutôt que temporaire

La plupart des assurances-vie offertes sur le marché actuellement tombent dans l'une ou l'autre de ces 2 catégories:

- Des assurances temporaires, qu'il faudra renouveler ou remplacer à un coût plus élevé après quelques années, ou qui expireront si on perd son emploi ou rembourse son hypothèque
- Des assurances permanentes, souvent complexes et chères, nécessitant des examens médicaux.

Le produit du service d'Entraide de la SSJB est un produit permanent simple et peu coûteux.

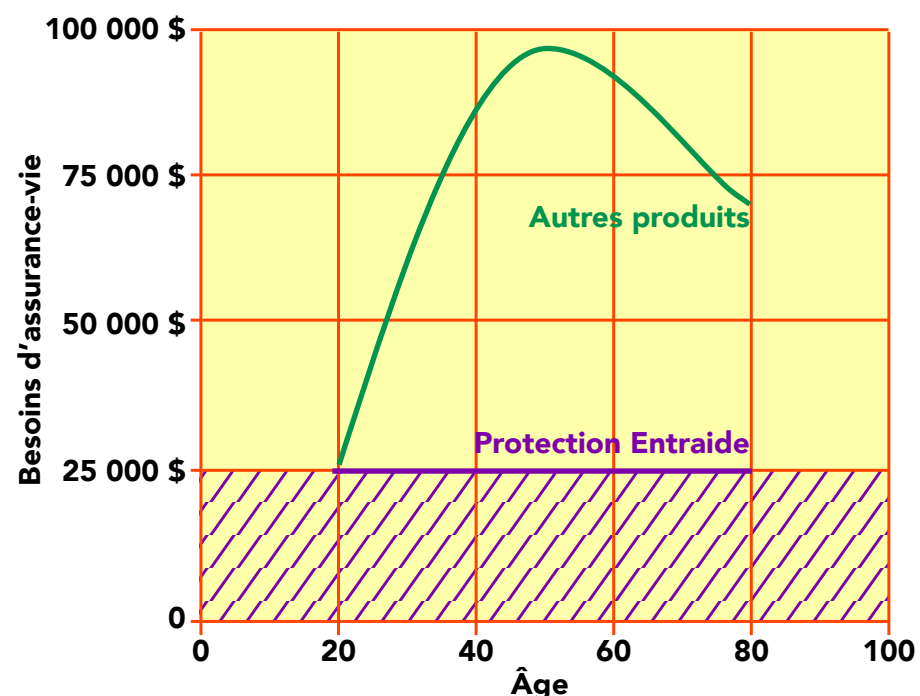
#### La prime est calculée selon l'âge à l'adhésion et reste la même pendant toute la vie.

On dit souvent que l'assurance-vie permanente est trop chère et qu'il vaut mieux prendre une assurance temporaire puisqu'on n'en aura plus besoin éventuellement.

Mais cela implique qu'on dépense des montants quand même élevés pour une protection qui ne sera probablement pas requise.

Les besoins d'assurance-vie d'une famille sont habituellement plus élevés pendant la période où les enfants sont aux études. Toutefois, une protection permanente de base restera utile toute la vie. À certaines périodes, elle pourra être combinée à d'autres produits comme l'assurance épargne, l'assurance hypothèque ou une autre assurance temporaire.

### Positionnement du produit Entraide



Avec l'assurance du service d'Entraide, votre assurance sera rentable quelque soit votre âge au décès.

#### Tarifification très avantageuse

Il faut d'abord noter qu'il n'y a qu'une grille de tarification au service d'Entraide. Il n'y a pas de différence de prix entre les femmes et les hommes, entre fumeurs et non fumeurs.

Voici un exemple comparant les primes payées par une assurée ayant acheté une couverture de 20 000 \$ à 25 ans

- avec le programme de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (permanent)
- et avec celui d'une autre organisation (temporaire).

Âge à l'adhésion	PRIMES ANNUELLES*		
	Âge	Entraide	Temporaire
25 ans	25-44 ans	168,50 \$	153,80 \$
	45-54 ans	168,50 \$	262,80 \$
	55-59 ans	168,50 \$	371,80 \$
	60 ans et plus	168,50 \$	plus de 500 \$

\*incluant couverture double pour décès accidentel et membership

On note que la prime de l'assurée SSJB ne changera pas, alors que celle de l'autre assurée augmentera en 3 échelons si elle survit au-delà de 45 ans, comme la grande majorité des gens. Regardons ce que cela donnera si notre assurée décède à 50, 60 ou 80 ans.

Âge à l'adhésion	Âge au décès	Nombre d'années	Primes totales	
			Entraide	Temporaire
25 ans	50 ans	25 ans	4 213 \$	4 390 \$
	60 ans	35 ans	5 898 \$	7 563 \$
	80 ans	55 ans	9 268 \$	17 563 \$

Même dans le cas d'un décès jeune, les primes payées pour le produit de la SSJB sont du même ordre que celles payées pour une assurance qui changera de primes en cours de vie.

Si l'assurée SSJB décède à 80 ans ou plus, la police aura été une protection rentable (disons 10 000 \$ de prime pour 20 000 \$ de couverture). L'assurée avec une couverture temporaire se sera rendu compte à 55 ans que sa couverture devient trop chère et l'aura probablement abandonnée pour une perte nette de plusieurs milliers de dollars.

**LE SERVICE D'ENTRAIDE A ÉTÉ ÉTABLI COMME UNE MISSION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE. LE SERVICE CONTINUE DE PERMETTRE AUX FAMILLES À REVENU MODESTE D'ÉVITER LE DÉNUÈMENT POSSIBLE LORS D'UN DÉCÈS.**



## DEVRIEZ-VOUS VOUS ASSURER?

Le produit Entraide est utile pour les jeunes adultes qui veulent protéger leurs proches.



Il peut aussi être acheté à plusieurs fins:

- Un/e **entrepreneur/e** ou **travailleur/travailleuse autonome** peut vouloir protéger sa famille contre les aléas de ses affaires.

Lorsqu'un/e assuré/e nomme comme bénéficiaire une ou des personne(s) précise(s), le montant de l'assurance est versé directement à cette personne qui n'est pas tenue de régler les dettes éventuelles de la succession.

- Le produit **Entraide** peut inclure une couverture minimale allant jusqu'à 10 000 \$ par enfant de moins de 16 ans... à un coût très minime (**plan familial** - maximum de 20 \$ par enfant par an).

- Des **grands-parents** peuvent vouloir protéger leurs enfants et petits-enfants. Il est possible de le faire en proposant à un fille ou une fils de s'assurer avec le **Plan familial** en couvrant le coût des primes.

- Enfin, la santé d'un/e adhérent/e n'a pas à être parfaite. Les réponses aux 5 questions simples posées lors de l'adhésion doivent démontrer un **état général de bonne santé**, mais cela est beaucoup moins contraignant que les examens requis pour la plupart des autres polices d'assurance permanentes. À titre d'exemple, le questionnaire ne contient pas de question sur la consommation de tabac ou de marijuana.

### Questionnaire d'admissibilité - Entraide

1. Est-ce que la personne à assurer a déjà eu une demande d'assurance refusée ou modifiée par un assureur ?

Oui  Non

2. Est-ce que la personne à assurer est confinée au lit ou a besoin d'aide pour accomplir les activités quotidiennes normales d'une personne du même âge (se nourrir, se vêtir, se déplacer, se laver ou aller aux toilettes) ?

Oui  Non

3. Est-ce que la personne à assurer a séjourné, au cours des 5 dernières années, dans un hôpital ou un autre établissement de santé ou de réhabilitation, pour une période de plus de 72 heures (sauf un accouchement) ?

Oui  Non

4. Est-ce que la personne à assurer au cours des 5 dernières années, a souffert, a été traitée, a consulté ou a éprouvé des symptômes pour des problèmes cardiaques, un accident cérébrovasculaire, un coma diabétique, une tumeur maligne ou un cancer, la maladie d'Alzheimer, de l'insuffisance rénale ou respiratoire, de l'emphysème pulmonaire, une cirrhose du foie, une hépatite, une infection au VIH, de l'alcoolisme, un abus de drogue ou une déficience intellectuelle ?

Oui  Non

5. Est-ce que la personne à assurer prévoit être hospitalisée ou subir une intervention chirurgicale dans les prochains 12 mois ? Si oui, soumettre une demande après le rétablissement s'il y a lieu.

Oui  Non

## UNE ASSURANCE QUI PAIE TOUT-DE-SUITE

Les premières grosses dépenses qui arrivent après le décès sont les frais funéraires, qui varient souvent entre 3 000 \$ et 10 000 \$. Il faut habituellement les payer immédiatement. Les comptes de banque de la personne décédée sont bloqués après le décès. Beaucoup d'autres assurances sont payées plusieurs semaines après la mort. L'assurance Entraide est versée immédiatement, dans la plupart des cas, et peut servir à couvrir les frais funéraires.

# OUI !



## Entraide protégera votre famille

**D'autres assurance ont des primes qui augmenteront avec l'âge.  
Soyez assuré/e maintenant avec le meilleur taux fixe permanent sur le marché.**

# 5

**raisons d'avoir une assurance vie ENTRAIDE**



- 1 Adhésion en ligne instantannée
- 2 Plan familial pour vos enfants
- 3 Primes fixes à vie
- 4 Versement immédiat au décès
- 5 L'assurance double en cas d'accident

INFO ET  
ADHÉSION

**entraide.ca**  
**514 849.2233**

**ENTRAIDE**  
protection vie permanente

Un produit offert exclusivement par  
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

**Parce que la vie continue.**

Je me souviens

## L'année 2019 sera riche en anniversaires

par France Langlais

Chaque année révèle pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal son lot d'anniversaires pour certaines de ses initiatives les plus marquantes. Voici quelques anniversaires mémorables à souligner en 2019:



185<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1834)

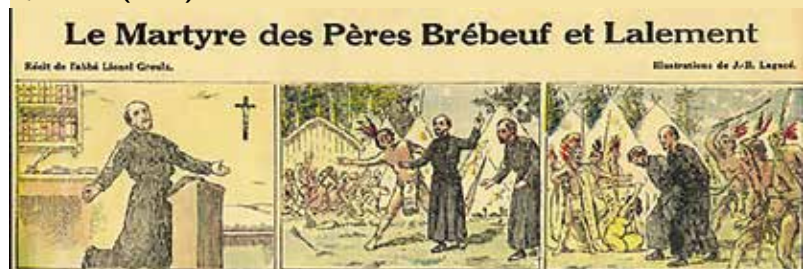


145<sup>e</sup> anniversaire de la grande convention nationale de tous les groupes français d'Amérique organisée par la Société (1874)

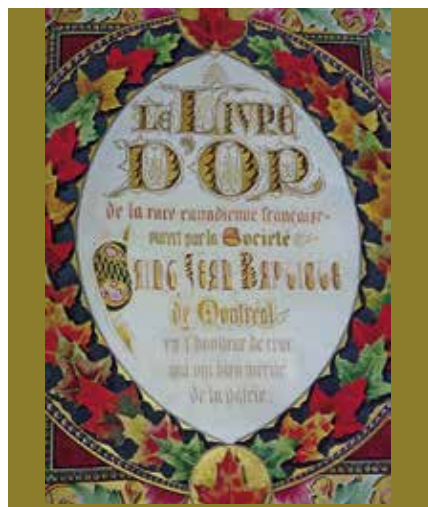


170<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention de la première Charte de la Société, alors appelée l'Association Saint-Jean-Baptiste (1849)

100<sup>e</sup> anniversaire de la publication en bandes dessinées de « Contes historiques » dans de nombreux journaux du Québec (1919)



75<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Prix de littérature Ludger-Duvernay, pour lequel l'historien Guy Frégault fut le premier récipiendaire (1944)



95<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture d'un Livre d'Or à la glorification de ceux qui ont rendu des services exceptionnels à la nation canadienne-française (1924)



135<sup>e</sup> anniversaire de la grande convention nationale, à l'occasion du cinquantenaire de la Société (1884)



Guy Frégault (1918-1977)

Michèle Lalonde le recevra en 1979



125<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration des cours publics du Monument-National, qui sont à l'origine des écoles d'arts et métiers, de l'École des beaux-arts et de l'École des Hautes Études Commerciales (1894)



60<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Prix de musique Calixa-Lavallée, pour lequel le ténor Léopold Simoneau fut le premier récipiendaire (1959)

Alain Lefèvre recevant le Prix en 2012 en compagnie de Patrick Drolet, Mario Beaulieu et Walter Boudreau


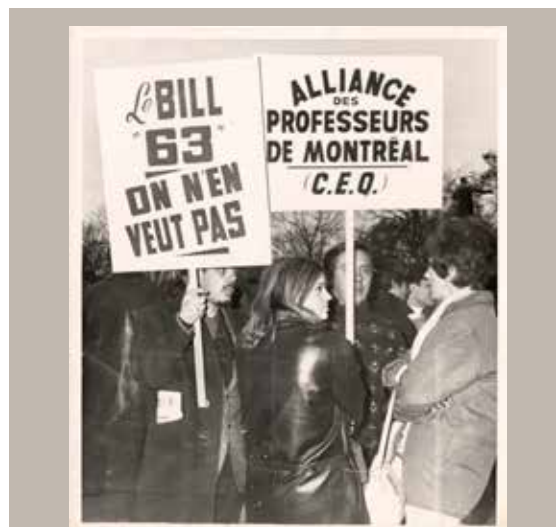


95<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de la croix du mont Royal (24 juin); elle sera illuminée pour la première fois le 24 décembre



95<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration des grands Défilés historiques annuels, sur la rue Sherbrooke, le 24 juin (1924)

75<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Prêt d'honneur, qui a subvenu aux besoins de plus de cinq mille étudiants (1944)

50<sup>e</sup> anniversaire du lancement, sous l'impulsion de la Société, du Front du Québec français, auquel adhèrent 205 associations, pour s'opposer au bill 63 (1969)



55<sup>e</sup> anniversaire du mouvement d'opposition à la formule Fulton-Favreau, au sein duquel la Société a joué un rôle important (1964)



65<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de la Société à la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, qui deviendra plus tard le Mouvement National des Québécoises et Québécois (1954)

50<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de la Fédération des SSJB du Québec, y compris de la SSJBM, en faveur de la souveraineté politique totale du Québec (1969).



40<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Prix des sports Maurice-Richard (1979), pour lequel le hockeyeur Mario Lemieux fut le lauréat en 2002

**PENSEZ-Y !**

Pour vos réunions, assemblées et réceptions, de 10 comme de 200 personnes la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons. À des prix abordables. Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AU

**514-843-8851**  
OU CONSULTEZ LE SITE [salonalouer.com](http://salonalouer.com)

## Générer un élan politique par de l'action extraordinaire

par Christian Gagnon

La salle montréalaise du cabaret *Le Lion d'Or* était comble lorsque, le 26 octobre dernier, le président général de la SSJB, M<sup>e</sup> Maxime Laporte, s'est adressé à un aéropage de l'intelligentsia indépendantiste dans le cadre du souper-conférence annuel de *L'Action nationale*. Conduits par la soif de réflexion, de stratégies et d'idées sur le mouvement indépendantiste et son parcours à venir, les abonnés de la plus que centenaire revue *L'Action nationale* de même que nombre d'anciens et actuels élus de toutes les scènes politiques étaient venus entendre ce qu'un jeune et dynamique président d'organisation militante avait à dire sur la relance de ce fondamental projet. Ils n'ont pas été déçus.

D'entrée de jeu et quelques semaines après l'élection québécoise, Maxime Laporte leur a dit n'être pas là pour dresser tous les post-mortem qui s'imposent et, s'il le faut, pratiquer l'autopsie des cadavres qui, hélas, jonchent les terrains de nos trop nombreuses défaites. Le président de la SSJB se présentait plutôt sur cette tribune en tant que citoyen québécois et militant pour chercher à soulever cette volonté enfouie en chaque Québécois, qui sourd des profondeurs labyrinthiques de notre intranquillité nationale. [...] Et même jusque dans nos pires hivernements, cette volonté radicale et ontologique donnera toujours à redécouvrir cet invincible été qui se terre en nos cœurs. Il a déploré que depuis la non-victoire de 1995, plusieurs de nos compatriotes ont sombré, hélas, dans le désespoir et dans le pessimisme face aux calamités ordinaires liées à notre condition. D'autres ont pris peur ou encore, se sont découragés face aux nouveaux défis qui se sont présentés depuis, parfois jusqu'à devenir complètement erratiques. À cela, Maxime Laporte a voulu opposer un message de vie, lançant que la volonté, l'espérance et la parole ne suffiront



La grande salle du Lion d'Or affichait complet pour l'allocation du président général de la SSJB.

pas. Pour que nos volontés s'accomplissent, à moins d'espérer une intervention miraculeuse de Saint-Jean-Baptiste lui-même, à moins de croire en la magie autoréalisatrice des conditions gagnantes, il faut l'action.

Maxime Laporte distingue deux catégories : l'action ordinaire et l'action extraordinaire. Or le mouvement indépendantiste peine selon lui depuis trop longtemps à générer autre chose que de l'ordinaire. L'orateur se félicite de la multiplicité et du dynamisme des organisations indépendantistes au Québec. Mais, dit-il, étant donné la nature manifestement inoffensive d'une telle programmation, on ne saurait s'en contenter. Et comment réapprendre à générer de l'extraordinaire? En s'inspirant entre autres de ce que font systématiquement les indépendantistes catalans et d'autres mouvements ayant fait leur preuve, c'est-à-dire en menant des exercices à la fois créatifs et rigoureux de planification stratégique d'envergure, soutient-il. Maxime Laporte estime qu'autrement, notre mouvement risque

de continuer à essayer des reculs quant à son positionnement politique, son rayonnement dans l'opinion publique, son financement, de même qu'à sa capacité de renouveler et de rejoindre son bassin de sympathisants.

Le jeune juriste multiplie les exemples de récentes victoires, tels les combats pour la Loi 99 et contre la bilinguisation de l'Assemblée nationale prônée par le Barreau du Québec, pour le respect de la Loi du drapeau à l'hôtel-de-ville et contre le maintien de la rue Amherst, contre le gazoduc d'Énergie-Est, etc. Il montre ainsi que de se fixer des objectifs utiles et atteignables de manière à obtenir des victoires modestes, même symboliques, mais non moins structurantes, comme le recommandait Jacques Parizeau dans l'un de ses derniers grands discours peut consolider le moral des troupes et générer de l'avancement. Il nomme ensuite deux défis tactiques majeurs : la lourdeur organisationnelle freinant la mobilisation massive de l'opinion publique par des partis indépendantistes au courage politique incons-

tant, et l'obtention des moyens financiers extraordinaires que de tels grands chantiers politiques nécessitent face à des adversaires autrement plus riches.

L'obstacle majeur qui se dresse devant nous selon lui, c'est que la stratégie fédérale consiste manifestement à éviter autant que possible, tout affrontement direct avec le Québec sur la question nationale et qu'en exerçant une telle force d'inertie, Ottawa parvient, depuis au moins 15 ans, à gagner du temps à nos dépens ; un temps extrêmement précieux. Et pendant que le statu quo s'appesantit sur le Québec, nous nous enfonçons, nous nous enlisons. Maxime Laporte ajoute que des diversions stratégiques (mode de scrutin, laïcité, constituante) divisent les troupes et favorisent inmanquablement le réaligement du débat politique autour de l'axe libéral-conservateur au lieu de l'axe indépendantiste-canadianiste. M<sup>e</sup> Laporte prône donc une nouvelle canalisation de nos énergies en vue de créer un élan politique. Il faut imaginer les gains en termes de visibilité et de diffusion. Car, on le sait, rien n'est plus pédagogique que l'action, rien ne génère plus d'information, de formation et de politisation que l'action. Il suffit de penser à la grève étudiante de 2012, avance-t-il.

Concluant par un appel au travail militant et offrant les ressources de la SSJB aux stratèges, tacticiens, logisticiens, artistes, chercheurs, professionnels et ouvriers de toutes provenance et prêts à s'y engager, le président général a scandé que tant qu'on a volonté de fer, tant qu'on veut bien faire, c'est sur ce fer que nous construirons ce pays extraordinaire nommé Québec. Parions que ce discours combatif et résolu pour la liberté et l'indépendance aura généré des vocations. •••



La période de questions était animée par Nicole Boudreau, présidente de la SSJB de 1986 à 1988.



La chanteuse et comédienne Sylvie Legault et son pianiste Anthony Rozankovic ont rendu à Pauline Julien un hommage en chansons très applaudi.



Maxime Laporte a conquis son auditoire.



De gauche à droite : Pierre Curzi, Martine Ouellet, Denis Monière, Louise Harel, Gilbert Paquette, Maxime Laporte et Robert Laplante.



Une partie de la délégation de la SSJB était composée de France Langlais, Marie-Anne Alepin, Josiane Lavallée, Sophie Stanké et Julie Gagné.

# Démolition de la maison Boileau et prix Léonie-Gagnon 2018 Chambly est dirigée par deux ignares incompetents

par Christian Gagnon

C'est dans son édition de décembre 2016 (page 5) que le journal *Le Patriote* décerna pour la première fois son prix Léonie-Gagnon de l'embarrassante inculture faisant honte aux Québécois. Léonie Gagnon est cette femme qui, en octobre 1961, accompagnait son mari Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture au sein du Gouvernement Lesage, à un très chic dîner d'État à l'Élysée, à Paris. Impressionnée par la verve et l'érudition d'André Malraux, ministre de Charles De Gaulle et écrivain célèbre maintes fois primé, elle lui lança, *Monsieur Malraux, vous parlez tellement bien, vous devriez écrire!* Déjà réputés rouges, les élus libéraux présents parvinrent en rougir encore davantage tant la déconvenue fut grande.

Alors que s'achève l'année 2018, deux candidatures s'imposent d'emblée. Au début de 2016, la forte mobilisation des citoyens avaient contraint le maire de Chambly Denis Lavoie et son directeur général Michel Larose à ne pas autoriser le propriétaire de la maison Boileau à démolir cette maison bicentenaire ayant appartenu au patriote et notaire René Boileau. Le maire avait donc fait de la maison une propriété municipale et convenu d'installer une multitude de parcomètres dont les revenus financeraient la restauration de l'ancestrale demeure de la rue Martel. Dans son plan de mai 2016, le maire prévoyait déjà la restauration de la maison au coût de 1,5 million \$. Mais MM. Lavoie et Larose n'ont manifestement

jamais été sincères car tout au long des deux années qui ont suivi, ils n'ont pas davantage pris conscience de la valeur patrimoniale et historique de la maison Boileau puisqu'aucune dépense n'a été encourue pour concrétiser significativement lesdits travaux. Le clôturage de la maison et des études d'ingénieurs et architectes ont été faites, mais les recommandations de travaux à peine plus coûteux que le 1,5 million \$ prévu n'ont pas été suivies. La Ville n'a même par cité le bâtiment afin de crédibiliser auprès du gouvernement du Québec sa demande de subvention pour la restauration du bâtiment historique.

Durant toutes ces années, la population inquiète s'est butée à l'opacité des pseudo-démarches du maire. C'est le quotidien *Le Devoir* qui, le 20 décembre dernier, a finalement mis au jour des échanges de la Ville avec le Ministère de la Culture et des Communications qui, en avril 2016, renvoyait la Ville à ses devoirs de préservation du patrimoine et offrait son aide financière si la maison était restaurée pour y aménager la bibliothèque municipale, une solution non retenue par le maire. Puis, le 22 novembre dernier, sans crier gare et usant d'une discrétion trahissant l'intention claire de passer outre aux objections et hauts-cris fort prévisibles, le duo Lavoie-Larose a ordonné la démolition de la maison Boileau. Inspirée d'une inculture crasse, la mauvaise foi était patente. Des citoyens abasourdis

ont eu beau chercher à s'interposer devant les pelles mécaniques, l'autoritaire maire Lavoie a chargé sa police de les neutraliser. Outrés, plusieurs spécialistes en restauration de maisons anciennes ayant pu inspecter la maison Boileau ont contredit le fatalisme du directeur Larose et des ingénieurs consultés quant à l'état prétendument irrécupérable des lieux.

*La Ville n'a pas besoin d'un permis pour démolir un de ses bâtiments*, a déclaré Michel Larose après la démolition, comparant même le cas de la maison Boileau à celui d'un cabanon municipal. Pourtant, des juristes consultés par les médias affirmaient le contraire, soulignant qu'une ville est assujettie à sa propre réglementation. Dans le cas de Chambly, cette réglementation prévoit l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le comité de démolition, ce qui n'a pas été le cas. Il n'y a pas non eu d'affichage et le comité consultatif d'urbanisation n'a pas émis d'avis préalable. M<sup>e</sup> François Marchand, du cabinet d'avocats Saint-Paul, a même qualifié d'*illégal* la démolition de la maison Boileau. Pourtant, le maire Lavoie est avocat et membre du Barreau du Québec et le directeur Larose ne peut ignorer l'existence de ces exigences. Et que dire des intentions du duo Lavoie-Larose de construire en lieu et place de la regrettée maison Boileau une réplique de la maison, un peu comme on trouve une Tour Eiffel à Las Vegas? Comme si le patri-

moine historique pouvait se reconstituer à partir de rien et qu'on n'y voie que du feu... Quelle convaincante manifestation de sensibilité culturelle!

Pour toutes ces raisons, le journal *Le Patriote* décerne sans hésitation le prix Léonie-Gagnon 2018 au maire de Chambly, Denis Lavoie, et à son directeur général, Michel Larose. En 2016, c'est la toute nouvelle ministre de la Condition féminine d'alors, Lise Thériault, qui s'était méritée le prix Léonie-Gagnon grâce à cette toute première entrevue de fond sur le sujet, en février de la même année, au cours de laquelle elle avait déclaré n'être pas féministe car elle n'avait rien contre les hommes. Et quelle leçon doit-on tirer de la fin tragique de cette maison Boileau? Le 22 novembre dernier, l'historienne Louise Chevrier, militante du groupe *Les Amis de la maison René-Boileau*, était présente lorsque les pelles mécaniques rasaient le bâtiment, mais n'osait regarder ce triste spectacle, tant cela l'horrifiait. Dès 2002, alors qu'elle présidait la Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly, madame Chevrier réclamait une loi québécoise de protection des biens culturels plus contraignante pour les propriétaires. Elle appelle aujourd'hui de tous ses vœux un ministère québécois du Patrimoine. D'autres le martèlent depuis l'afreux 22 novembre. Souhaitons que le Gouvernement Legault en fasse sa résolution du Nouvel An.

•••



Arrêté alors qu'il tentait d'empêcher les démolisseurs de raser la maison Boileau, l'ancien candidat du Parti québécois dans Chambly, Christian Picard, fait face à des accusations de méfait. On peut contribuer financièrement à la campagne « Soutenons la défense de Christian Picard » sur [www.yoyomolo.com](http://www.yoyomolo.com).

## Campagne de financement 2017-2020 !

Devant la précarité du français au Québec et au Canada, la Fondation pour la langue française organise, pour la première fois de son histoire, une importante campagne de financement à laquelle vous êtes conviés.

## Objectif : 5 millions !

L'objectif de la campagne est de 5 000 000 \$ permettant, à terme, un réinvestissement d'environ 250 000 \$ annuellement. Nous nous engageons à utiliser le fruit des sommes recueillies dans l'intérêt du développement de différents projets en lien avec notre mission. Pour réaliser nos projets structurants, un financement adéquat et

substantiel est incontournable. Depuis sa mise en œuvre, c'est près d'un **million de dollars** que nous avons amassés. Loin d'être suffisant pour réaliser nos ambitions, nous lançons la présente campagne de financement qui s'étendra sur les cinq prochaines années.

**Merci de contribuer aujourd'hui au renforcement de la qualité et de l'usage de la langue française au Québec et dans les communautés francophones du Canada.**

Pour tout renseignement :

Fondation pour la langue française  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Julie Gagné

Téléphone : 514 843-8851, poste 454

Courriel : [juliegagne@fondationlanguefrancaise.org](mailto:juliegagne@fondationlanguefrancaise.org)

## 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918

### L'Assemblée nationale et la SSJB honorent huit Anciens combattants

Le 11 novembre dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal a tenu sa 21<sup>e</sup> Commémoration québécoise du jour du Souvenir au cénotaphe militaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Lors de cette cérémonie solennelle animée par le Président général de la SSJB, M<sup>e</sup> Maxime Laporte, huit vétérans québécois ont reçu des médailles de l'Assemblée nationale pour leur implication courageuse lors de conflits armés. En présence de nombreux dignitaires, militaires, élus et membres du corps consulaire et en collaboration avec la Société de reconstitution du Bas-Canada, l'édition de cette année était l'occasion de souligner le centième anniversaire de l'Armistice de 1918.

#### Anciens combattants honorés

Ont été honorés ce 11 novembre : madame Francine Beaudry, madame Linda Chouinard, monsieur François Dupéré, monsieur Dominic Larocque ainsi que monsieur Jean Viau. Trois autres ont été récompensés à titre posthume : monsieur Patrick C. Doucet, monsieur Arthur Gagné et monsieur Wellie Gagnon.

#### Dignitaires présents

Parmi les élus, étaient notamment présents à l'événement : madame **Chantal Rouleau**, ministre des Transports du Québec, monsieur **Claude Reid**, député de Beauharnois, monsieur **Pierre Arcand**, député de Mont-Royal-Outremont, monsieur **Alexandre Leduc**, député de Hochelaga-Maisonneuve, monsieur **Michel Boudrias**, député fédéral de Terrebonne, monsieur **François Limoges** et **Giovanni Rapana**, représentants de la ville de Montréal. Comme chaque année, plusieurs représentants consulaires nous ont fait l'honneur de leur présence. La communauté hellénique du Grand Montréal était également représentée par monsieur Spyros Montzenigos.

Rappelons que parmi les plus illustres anciens Présidents généraux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Olivar Asselin est à l'origine de la création, lors de la Première Guerre mondiale, de l'un des premiers bataillons entièrement francophones au sein des Forces canado-britanniques.



Des militaires de différents régiments anciens tirent une salve d'honneur.



Le trompettiste Frédéric Bourgeault s'est fait entendre lors de la cérémonie.



Laurent Desbois et Richard Savard accompagnés de son épouse, de la section Jean-Olivier-Chénier de la SSJB et personnifiant un soldat patriote.



Jean Jolicœur, son épouse Huguette et Laurent Desbois accompagnent deux vétérans.



Photo de gauche: le vétéran et député bloquiste de Terrebonne Michel Boudrias transporte une couronne de fleurs. Photo de droite: la ministre déléguée aux Transports Chantal Rouleau remet la médaille de l'Assemblée nationale.



### Les exclus du Souvenir

## Les Patriotes et les Métis morts lors des rébellions du XIX<sup>e</sup> siècle méritent eux aussi d'être honorés

par **Xavier Barsalou-Duval**

Député du Bloc Québécois de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



À chaque automne, il est possible d'apercevoir des gens arborant fièrement l'emblème du Souvenir qu'est le coquelicot. Ce symbole est porté en référence au jour de l'Armistice, soit cette journée du 11 novembre 1918 qui a marqué la fin des combats de la Première Guerre mondiale. Le traumatisme causé par la perte de millions de vies humaines a fait en sorte qu'un peu partout sur la planète, on continue de consacrer cette journée à celles et ceux qui sont morts pour leur patrie.

Au Canada comme ailleurs dans le monde, on s'est permis, avec le temps, d'élargir progressivement cette commémoration à

d'autres conflits, à commencer par la Seconde Guerre mondiale et ensuite à plusieurs autres. Toutefois, en raison de notre situation politique et historique particulière, beaucoup de Québécois ont le sentiment d'être exclus de ces célébrations. D'une part, on se rappelle à chaque fois les deux conscriptions forcées, mais d'autre part, il y a aussi cette impression que la journée est détournée pour en faire une séance de *nation building* canadien où l'on placarde l'unifolié à tous les endroits possibles et imaginables.

Plusieurs se souviennent encore des hauts cris qui avaient été lancés alors que Pauline

Marois avait osé ajouter une simple fleur de lys à son coquelicot. Si le port de la feuille d'érable et du drapeau canadien était des plus anodins, le symbole québécois en revanche était tout à fait inacceptable. S'il peut sembler normal que chaque pays ait une tendance naturelle à mettre davantage l'accent sur les siens, l'agressivité témoignée à l'égard d'une partie de ceux-ci est des plus déplorables.

Le fait d'avoir des convictions fédéralistes ne devrait pas être obligatoire pour avoir le droit de rendre hommage aux sacrifiés.

Pour ajouter au malaise, le jour du Souvenir canadien commémore tous les conflits armés suivant la Première Guerre mondiale, mais seulement deux l'ayant précédée. Le gouvernement fédéral a donc entrepris d'ouvrir des Livres du Souvenir qui font honneur aux armées coloniales du temps où nous étions encore sous le joug de la Grande-Bretagne. Ainsi, les combattants de la guerre des Boers (1899-1902), et bientôt ceux de la guerre de 1812, auront droit aux grands hommages en obtenant une place à la tour de la Paix du parlement d'Ottawa. Ce faisant, on choisit délibérément de valoriser un passé perniciosément circonscrit dans la glorification des exploits militaires des *red coats* britanniques.

#### Où sont les Patriotes et les Métis?

Pourtant, le ministère des Anciens Combattants indique que cette journée permet de se souvenir de plus de 100 000 personnes décédées au combat, dans le but de défendre « nos valeurs et nos institutions, notre liberté de participer à divers événements culturels et politiques et notre droit de choisir notre propre gouvernement ». Cette description pourrait très bien correspondre aux Patriotes de 1837-1838 ou encore aux Métis de 1869-1870 et de 1885.

Il n'est pas inutile de souligner que les acteurs de ces conflits étaient solidement soutenus par leurs nations respectives. En effet, les Patriotes tout comme Louis Riel ont été

dûment élus au parlement pour porter la voix de leur peuple et exercer leur volonté. Ils sont donc beaucoup plus légitimes et représentatifs de la population – et de la démocratie d'ailleurs – que les armées chargées de leur répression au nom de l'Empire britannique.

Ces exclus du Souvenir, ce sont ces femmes et ces hommes qui ont sacrifié leur vie à la défense des idéaux constitutifs de notre système démocratique.

Ce sont ces personnes ayant combattu pour les principes de justice, d'égalité et de responsabilité gouvernementale dont nous jouissons tous. Ce sont ces ennemis de la tyrannie, ces gardiens de la liberté, ceux qui ont su protéger « nos foyers et nos droits ». Si l'on désire réellement commémorer la mémoire de tous ceux et celles qui ont combattu pour leur nation, il faut sortir de cette vision coloniale qui vient pervertir l'interprétation de notre passé.

En somme, il est évident que le gouvernement canadien se doit de reconnaître l'importance des Patriotes et des Métis dans l'Histoire en incluant ces derniers dans la cérémonie prévue pour le jour du Souvenir et en rédigeant des Livres du Souvenir dédiés à leur mémoire. Une réflexion pour déterminer le meilleur moyen de reconnaître les sacrifiés des nations autochtones et de la Nouvelle-France pourrait aussi s'avérer pertinente. Il serait indécent d'ignorer les victimes de ces combats : les femmes violées, les enfants terrassés, les villages brûlés et les combattants blessés, emprisonnés, tués ou même pendus.

Commémorer celles et ceux ayant lutté pour la liberté et la démocratie est impératif de notre devoir de mémoire. En ce 11 novembre, souvenons-nous de ces oubliés, de ces Patriotes et de ces Métis. Honorons leur lutte et leurs idéaux, pour qu'ils puissent, enfin et à juste titre, recevoir l'hommage qui leur est dû. •••

## Une nouvelle section du Mouvement Québec français au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Mouvement Québec français (MQF) a étendu son influence en mettant sur pieds une section régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une soirée de lancement de cette nouvelle section régionale du MQF a été tenue à Saguenay le 8 novembre dernier. Ses membres tiennent à l'utilisation du français comme seule langue d'usage dans l'espace public au Québec en général mais aussi dans leur région en particulier, où la population doit demeurer vigilante même si le français y est prédominant. Ses membres veulent prévenir l'anglicisation et influencer les élus pour qu'ils renforcent la Loi 101. L'ancienne candidate bloquiste dans Chicoutimi Le-Fjord, Catherine Bouchard-Tremblay, milite au sein de la nouvelle section. Elle souhaite y organiser des activités ludiques de promotion du français, notamment auprès des immigrants s'installant au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

*On sait que dans la région, ça va assez bien. Il y a des entreprises qui veulent s'installer. Il y a des nouveaux Québécois qui veulent s'installer aussi. C'est des choses qui sont extrêmement positives et on peut faire en sorte que le Saguenay soit un facteur de francisation. C'est pour ça qu'on est là, pour s'assurer que ça ait lieu, pour éviter les dérapages et qu'on s'en aille vers l'anglais, a déclaré Catherine Bouchard-Tremblay à Radio-Canada. La militante de 25 ans désire valoriser les différents accents de la langue française au Québec. Je veux aussi inviter les gens de la Gaspésie, de Sept-Îles, de Québec à faire la même chose. À voir nos régionalismes pas comme quelque chose qu'on doit corriger, mais comme quelque chose qui est beau et qui enrichit la langue, a-t-elle dit. •••*



Catherine Bouchard-Tremblay, jeune militante du Mouvement Québec français au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

(Photo : Rémi Tremblay, Radio-Canada)

## Pour un gouvernement majoritaire La CAQ a un mandat faible

par Christian Gagnon



Déjà le 15 novembre dernier, après sa première rencontre avec le ministre fédéral des Relations intergouvernementales Dominic Leblanc, le ministre québécois de l'Immigration Simon Jolin-Barrette martelait que *les Québécois ont voté massivement pour la CAQ*. Il voulait ainsi gonfler à l'hélium la légitimité des intentions du gouvernement Legault de réduire à un arbitraire 40 000 pour deux ans le nombre d'immigrants. Et encore ce 4 décembre au moment d'annoncer les nouveaux seuils d'immigration, M. Jolin-Barrette tenait le même langage au sujet d'un supposé *mandat clair* obtenu aux élections du 1<sup>er</sup> octobre.

Cette prétention au *mandat clair* a également été soutenue par François Legault lui-même lors de ses entrevues de fin d'année avec Céline Galipeau (Radio-Canada) et Pierre Bruneau (TVA), 13 décembre dernier.

Et pourtant, jamais depuis 1867 un parti n'a pu former un gouvernement du Québec majoritaire avec un part aussi faible des voix que les 37,42 % recueillis par la CAQ. Même lorsqu'on soustrait les chiffres de la circonscription de Roberval remportée le 1<sup>er</sup> octobre par le chef libéral Philippe Couillard et qu'on les remplace par ceux de l'élection partielle du 10 décembre gagnée par la CAQ, le parti de François Legault ne monte qu'à 37,58 % d'appuis. De toute évidence, la CAQ doit la démesure de sa majorité à l'extrême division du vote francophone et à notre mal-aimé système électoral uninominal à un tour.

Le deuxième plus faible appui de l'histoire du Québec à un parti devenu majoritaire est celui de l'Union nationale à l'élection de 1944. Le parti de Maurice Duplessis n'avait recueilli qu'un maigre 38,02 % contre 39,35 % pour les Libéraux d'Adélard Godbout. Mais grâce à une carte électorale favorisant outrageusement les régions rurales, Duplessis avec quand même élu 11 députés de plus que Godbout. La division du vote chez le Bloc populaire d'André Laurendeau (14,4 %, quatre élus) et la Fédération du Commonwealth coopératif de Romuald-Joseph Lamoureux (2,56 %, un élu) avait aussi contribué à une telle distorsion de la volonté du peuple. Sous un système électoral plus juste, le Bloc populaire aurait pu détenir la balance du pouvoir. Ses députés, dont le programme anticonscriptionniste était irrécyclable avec celui des libéraux de Godbout, auraient probablement formé un gouvernement de coalition avec l'Union nationale.

L'élection du 1<sup>er</sup> octobre dernier a en commun avec celle de 1944 que pas moins de quatre partis se sont suffisamment partagé les suffrages pour faire élire des députés. Il résulte de la plus grande division du vote de notre histoire que la CAQ a conquis 59 % des sièges (60 % avec Roberval) même si près des deux tiers des votes exprimés ont été contre elle. En 1944, la faiblesse de son mandat n'avait pas empêché Maurice Duplessis de se péter les bretelles. Mais c'était Duplessis. En 2018, Simon Jolin-Barrette et François Legault pourraient-ils retomber un peu sur Terre? •••

Partis politiques	Bulletins valides		Nombre de candidats	Nombre de candidats élus
	Nombre	%		
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault (C.A.Q.-É.F.L.)	1 509 455	37,42	125	74
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party (P.L.Q./Q.L.P.)	1 001 037	24,82	125	31
Parti québécois (P.Q.)	687 995	17,06	125	10
Québec solidaire (Q.S.)	649 503	16,10	125	10

La CAQ comptant maintenant 75 députés sur 125 en incluant Roberval, jamais depuis 1867 y a-t-il eu une si grande disproportion entre l'appui populaire recueilli par un parti et la majorité obtenue en termes de députés élus.

## Deux grandes premières dans le sport féminin québécois

par Christian Gagnon

L'automne 2018 du sport québécois a été riche en exploits de grandes pionnières! D'abord, le 21 novembre dernier, la Québécoise Chantal Vallée a écrit une nouvelle page de l'histoire mondiale du basketball en devenant la première femme à accéder à la fois aux postes d'entraîneuse-chef et directrice générale d'une équipe masculine de basketball professionnelle. La femme originaire de Joliette exerce maintenant ces deux fonctions au sein des Honey Badgers de Hamilton, dans la *Canadian Elite Basketball League*. Chantal Vallée était depuis 2005 l'entraîneuse du programme féminin de basketball de l'Université Windsor, en Ontario. Elle s'y était distinguée comme l'une des meilleures entraîneuses au Canada, menant son équipe aux plus hauts sommets. Avant elle, l'Américaine Nancy Lieberman avait été la première femme à entraîner une équipe professionnelle masculine de basketball, soit les Legends du Texas durant la saison 2010-2011. *Je suis une bonne entraîneuse et, éventuellement, il ne sera plus anormal d'avoir une femme qui dirige des hommes*, a déclaré madame Vallée. Nous sommes très fiers de Chantal Vallée!



L'entraîneuse et directrice générale des Honey Badgers de Hamilton Chantal Vallée. (Photo: La Presse canadienne / HO)

Puis, le 1<sup>er</sup> décembre dernier au Centre Vidéotron à Québec, la boxeuse Marie-Ève Dicaire a écrit une page d'histoire de la boxe québécoise en devenant la première femme à devenir championne du monde chez les professionnelles. L'athlète de 22 ans s'est méritée le titre des super mi-moyennes IBF (154 lbs). Invaincue en 14 combats professionnels, Dicaire a remporté cet honneur par décision unanime au terme d'un combat très intense alors qu'elle a battu l'Uruguayenne Chris Namus (24 victoires dont 8 K.-O., 5 défaites). En mai

dernier, son passage à l'émission *Tout le monde en parle* avait fait sensation alors que la jeune femme à la personnalité attachante avait fait preuve d'une grande éloquence et d'un entrain contagieux. Bravo, Marie-Ève Dicaire!



La Québécoise Marie-Ève Dicaire lors de son affrontement victorieux face à l'Uruguayenne Chris Namus. (Photo : Didier Debusschère, agence QMI)

# Avec un cocktail et un colloque très courus La Fondation Maurice-Séguin est lancée !

## Colloque Maurice Séguin

Lancement de la Fondation Maurice Séguin



Le 6 décembre dernier avait lieu, aux Archives nationales du Québec à Montréal, le lancement de la Fondation Maurice-Séguin en présence de soixante-quinze personnes, dont plusieurs personnalités du monde politique ainsi que des milieux économique et financier. Pour l'occasion, le président de la Fondation Maurice-Séguin, monsieur Michel Dionne, a présenté la mission de la nouvelle Fondation qui encouragera la recherche universitaire sur des sujets en sciences humaines portant sur les thèmes nationaux du Québec. M<sup>e</sup> Maxime Laporte, président de la SSJB, monsieur Daniel Turp, président de l'IRAI, monsieur Marc Chevrier, politologue, et madame Josiane Lavallée, organisatrice de la soirée et membre du c.a. de la Fondation, ont également pris la parole lors de cette soirée mémorable. Ils ont notamment expliqué l'importance que revêt la création de la Fondation Maurice-Séguin pour la recherche en sciences humaines sur le Québec.

Le lendemain, 7 décembre, se tenait à la Maison Ludger-Duvernay le colloque commémorant le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'historien Maurice Séguin, organisé par la Société du patrimoine politique du Québec et la Fondation Maurice-Séguin. En matinée, les historiens Yvan Lamonde, Robert Comeau, Bruno Deshaies et Félix Bouvier ont présenté des communications très enrichissantes sur l'œuvre de Maurice Séguin, notamment sur sa rupture avec le nationalisme culturel de Lionel Groulx. En après-midi, Robert Laplante, Simon-Pierre Savard-Tremblay et Daniel Turp ont parlé de l'influence de Maurice Séguin sur le mouvement indépendantiste québécois. En fin de journée, Josiane Lavallée et Mélanie Boyer ont entretenus les participants sur l'œuvre de Maurice Séguin et sur la jeune génération d'historiens nationalistes. La journée s'est terminée par des exposés forts stimulants du journaliste Christian Rioux et de Martine Ouellet au sujet de l'apport de l'œuvre de Maurice Séguin.

La Fondation Maurice-Séguin a pour base l'ancienne Fondation du Prêt d'honneur. Depuis 1944, des centaines d'étudiants ont bénéficié de ses bourses afin d'accéder aux études supérieures. La Nouvelle Fondation Maurice-Séguin poursuivra cette mission de soutenir financièrement les étudiants québécois. •••



L'historien Robert Comeau



Josiane Lavallée et Denis Monière, tous deux responsables du comité organisateur du colloque.



Jean Lamarre



Yvan Lamonde



Robert Laplante



Bruno Deshaies



De gauche à droite: Yvan Lamonde, Robert Comeau, Danièle Letocha, Bruno Deshaies, monsieur Robichaud et Félix Bouvier.

## Allocution de M<sup>e</sup> Maxime Laporte, Président général de la SSJB – Soirée-bénéfice de la nouvelle Fondation Maurice-Séguin – BAnQ Viger - 6 décembre 2018

Mesdames les anciennes ministres,  
Monsieur l'ancien chef de l'Opposition officielle,  
Monsieur le président de la Fondation Maurice-Séguin,  
Monsieur le président de la Société historique de Montréal,  
Monsieur le président de la Société du patrimoine politique du Québec,  
Monsieur le président de l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales,  
Monsieur le président du Rassemblement pour un pays souverain,  
Distingués invités,  
Chers amis,

D'abord j'aimerais remercier l'organisatrice de cette soirée, madame Josiane Lavallée. Merci, chère Josiane, pour tout ce que tu fais pour promouvoir notre histoire nationale, et merci en particulier pour ton implication extraordinaire dans l'organisation de ce lancement et de ce colloque qui posera un jalon important dans notre bataille de la mémoire.

Quel bonheur de voir naître ce soir notre nouvelle Fondation Maurice-Séguin, fruit d'une réflexion approfondie sur la nécessité de redécouvrir, en ces temps de relative perdition, les pères et les fondements intellectuels de notre mouvement national moderne.

D'une part, le temps était venu pour le vénérable Prêt d'honneur, qui célèbre cette année ses 74 ans d'existence, de cristalliser son changement d'orientation déjà entrepris dans les années 70. La mission initiale de cette organisation extraordinaire issue de la Société Saint-Jean-Baptiste, consistait à fournir aux jeunes Québécois une aide financière suffisante pour accéder aux études supérieures, en les invitant sur l'honneur, à redonner au suivant, plus tard dans leur vie.

De ce point de vue, et même si la gratuité scolaire tous azimuts n'a pas encore été atteinte comme l'espéraient nos fondateurs, les Patriotes, il n'en demeure pas moins que c'est mission accomplie. Nous avons vaincu. Preuve qu'en trimant dur, – cela à coups d'immenses campagnes de souscription populaire dont notre regretté président d'honneur, Bernard Landry, aurait d'ailleurs pu vous entretenir longtemps, lui qui y participait activement dans ses jeunes années; *preuve* surtout qu'en *unissant nos forces*, pour paraphraser Duvernay, en nous montrant solidaires les uns des autres, on peut aller loin, très loin. Si bien, si loin que c'est le Prêt d'honneur qui inspirera la mise en place des premiers programmes gouvernementaux d'aide financière aux études, toujours en vigueur de nos jours.

Je tiens donc à rendre hommage, à mon tour, au père du Prêt d'honneur, mon prédécesseur Roger Duhamel, un grand parmi les grands, lui qui fut aussi le plus jeune Président général de toute l'histoire de la SSJB, – enfin jusqu'à ce qu'on m'attribue ce record, bien malgré moi... Toujours est-il que la grandeur de l'œuvre de Duhamel commande que nous lui dédions un hommage permanent, ce que nous ferons dans un proche avenir. Lui et tous les artisans du Prêt d'honneur au fil du temps, dont notamment l'ancien président Gaston Bergeron, ici présent, auront immensément mérité de la patrie, sachant que rien n'est plus précieux, rien n'est plus structurant pour un peuple qui aspire à devenir meilleur, que l'accès à une éducation de qualité.

L'objectif premier du Prêt d'honneur ayant été rempli, nous nous sommes donc tournés, dès les années 70, vers de nouveaux défis. Nous avons alors consacré nos efforts à appuyer la recherche supérieure sur le Québec. À cet égard, nos réalisations ont été nombreuses et utiles. Pour vous donner ne serait-ce que quelques exemples récents, en 2017, la Fondation du Prêt d'honneur a contribué généreusement à la réalisation de l'ouvrage majeur *Le droit linguistique au Québec*, un accomplissement sans précédent des juristes Eric Poirier, Guillaume Rousseau et Guillaume Côté de l'Université de Sherbrooke. En 2016, nous avons présidé à la publication de l'une des études les plus approfondies jamais réalisées sur les *Finances d'un Québec indépendant*, fruit du travail d'un jeune chercheur, monsieur Maxime Duchesne qui a travaillé en collaboration avec un comité d'économistes, et dont la préface est signée par Bernard Landry.

En créant la nouvelle Fondation Maurice-Séguin, qui continuera bien sûr à administrer le Fonds du Prêt d'honneur, en plus du Fonds Louis-Asselin dédié aux étudiants en génie, nous avons voulu préciser et actualiser notre mission, cela dans ses aspects les plus porteurs et les plus significatifs pour notre cause. Il va sans dire que nous y voyons également une occasion de mieux circonscrire nos champs d'intervention, mieux identifier notre public cible, pour ainsi dire, et partant, renforcer nos moyens d'action; nos moyens financiers.

C'est presque un tabou dans les milieux universitaires, mais quiconque s'y aventure le moins dit sait bien la maigreur des ressources disponibles pour faire avancer un tant soit peu la recherche sur quelque objet de nature nationale. En histoire, en science politique, en droit, en sociologie, en philosophie, en communications, *name it*, le phénomène québécois se voit éclipsé loin derrière les étoiles de nos idéologues qui, post-structurellement, dominent la mode universitaire. Manifestement, une bonne partie de notre propre intelligentsia vit ailleurs dans sa tête, ailleurs qu'au Québec; elle erre en quête de nouvelles métropoles verdoyantes de la pensée; New York, Boston, Chicago et Toronto surtout, et *in English*, bien sûr. Le système étant conçu pour encourager et récompenser ceux qui, brillamment faut-il le préciser, se démarquent dans ce cadre bien délimité et insidieusement colonialiste, se verront offrir une Chaire de recherche du Canada, une généreuse bourse de la Fondation Trudeau, et quoi encore. Faute d'une véritable stratégie en matière de recherche scientifique qui aille dans le sens de l'intérêt national, faute d'un apport suffisant aux chercheurs dédiés à approfondir la connaissance sur le Québec, hé bien ce sont les intérêts de recherche du Canada qui prévalent et qui vont jusqu'à structurer le système de promotion sociale au sein de nos universités.

On peut facilement s'imaginer ce que le grand Maurice Séguin penserait de cette situation. Sans aucun doute, il verrait là l'une des conséquences malheureuses de notre subordination à l'agir fédéral, elle-même dérivée de l'oppression fondamentale liée à l'annexion de 1840. Or, tout cela n'est pas étranger à notre choix de renommer la Fondation du Prêt d'honneur, Fondation Maurice-Séguin, ne serait-ce que pour avoir les idées plus claires quant au sens de notre action qui n'est autre que de favoriser l'indépendance intellectuelle du peuple québécois.

100 ans après sa naissance, nous voulions donc célébrer l'œuvre et la mémoire de Maurice Séguin, l'un des plus grands historiens que le Québec ait connus.

Sur une note plus personnelle, je tiens à souligner qu'en tant qu'intellectuel engagé, la pensée de Maurice Séguin, et bien sûr ses *Normes*, occupent une place privilégiée dans mon esprit depuis les débuts. C'est bien souvent à travers les notions élaborées par Séguin que j'aime à penser notre histoire, pour mieux comprendre l'âme québécoise.

Une phrase en particulier, tirée des *Normes*, m'accompagne presque en permanence : *L'agir par soi-même est le substratum de la vie d'une collectivité.*

Une autre phrase m'inspire et m'effraie à la fois : *L'annexion, c'est-à-dire le fait d'être subordonné dans son agir à l'agir d'un autre, l'annexion engendre la médiocrité générale collective.*

Au-delà du pessimisme, du moins apparent, de Séguin, on trouve dans son œuvre les outils intellectuels nécessaires pour reconquérir notre destin. Je me réjouis donc qu'ensemble, nous travaillions à redécouvrir les enseignements de cet héritier de Groulx qui à mon sens, saisissait mieux que quiconque la réalité de notre condition historique, en la représentant par des exposés si lumineux que ceux qui vivent dans l'obscurité ne peuvent qu'en ressentir des douleurs.

Sur ce, je remercie tous les intellectuels de renom qui ont accepté de participer à ce colloque, et je dis : longue vie à la Fondation Maurice-Séguin !

...



À la soirée-bénéfice pour la fondation Maurice-Séguin : Pierre Karl Péladeau, Alain Lupien, Robert Comeau, Michel Dionne, président de la fondation; à l'arrière, Maxime Laporte, Josiane Lavallée et Benoît Roy; Denis Monière et Bruno Deshaies.



Michel Dionne



Daniel Turp



Maxime Laporte



L'animatrice de la soirée, Josiane Lavallée.



Marc Chevrier

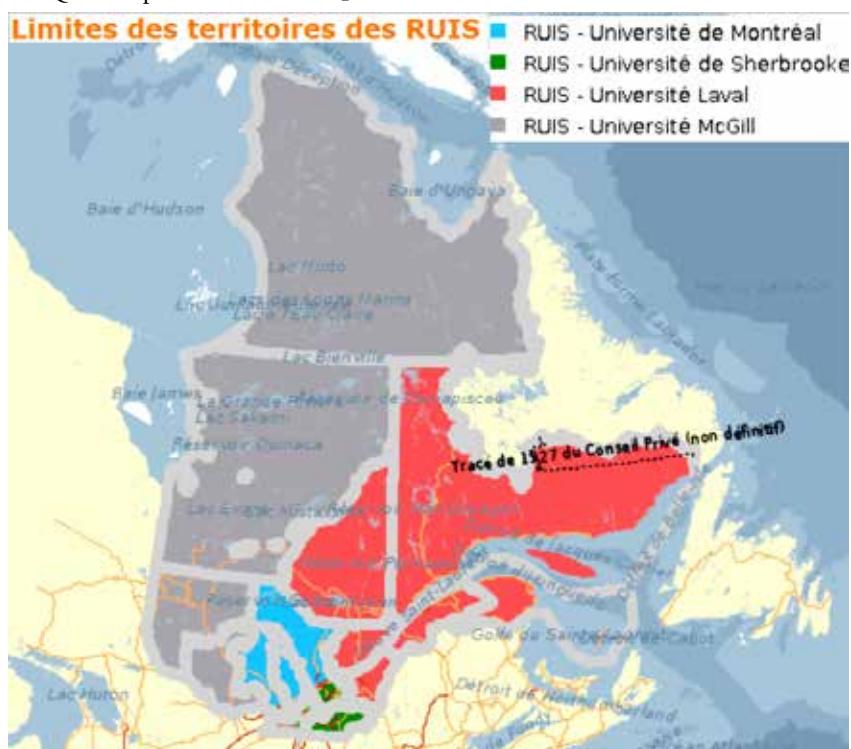
# Santé : McGill en Outaouais en anglais... bien sûr!

par Frédéric Lacroix

Cet article est extrait de L'Aut' journal du 5 novembre 2018



On se souvient que Philippe Couillard, alors chef du PLQ, avait annoncé l'implantation d'une faculté satellite de médecine de famille en Outaouais il y a quelques années. Cette annonce avait été généralement bien accueillie dans cette région qui, rappelons-le, souffre d'un sous-financement chronique dans le domaine de la santé, le gouvernement du Québec semblant en avoir abandonné la gestion à la Commission de la capitale nationale, organisme qui relève d'Ottawa. Il y avait cependant un hic : la faculté satellite relèverait de McGill University... Donc, les futurs médecins de famille de l'Outaouais seraient formés en... anglais! Ceci en vertu du fait que l'Outaouais fait partie du Réseau universitaire intégré de santé (RUIS) de McGill University, structure que ce même Philippe Couillard a créée dans le milieu des années 2000. On peut consulter la carte de répartition territoriale des RUIS pour constater que McGill occupe la majeure partie du territoire du Québec en termes de superficie. Rappelons aussi que les médecins formés à McGill quittent massivement le Québec après leur formation.



Dans cette région frontalière qui vit quotidiennement sous l'hégémonie de l'anglais et avec la menace de l'assimilation, ce détail était la goutte qui fait déborder le vase. Une pluie de critiques s'en est suivie, mais avec son mépris habituel, le premier ministre Couillard avait balayé cela du revers de la main. M. Couillard ne voyait aucun problème à ce qu'une partie de la formation soit en anglais. Perdant tout contact avec la réalité, il ajoutait même que « McGill avait beaucoup augmenté son contenu de formation en français » (un mensonge éhonté et flagrant, fake news!). McGill en avait rajouté, en affirmant que 92 % de la formation serait en français. Hein? La seule façon d'arriver à un chiffre de 92 %, c'est de compter les pauses pipi et les heures de sommeil comme des heures d'enseignement en français.

Pour rajouter l'insulte à l'injure, on apprenait le 2 novembre via le journal *Le Droit* que les candidats pour la médecine en Outaouais devraient aller faire un an de programme préparatoire sur le campus de McGill et bien sûr, totalement en anglais! (Question pour McGill : en est-on toujours à 92 % de la formation en français? J'attends les détails du calcul!). Sur son site web, McGill fait de la publicité pour sa faculté de l'Outaouais en affirmant que la langue d'usage est le français, mais que *l'anglais est utile* (pincez-moi quelqu'un).

Comment dire la chose de façon polie? Il est désagréable et hallucinant de se faire prendre collectivement pour des cons à ce point. Pour paraphraser un discours célèbre autrefois rédigé par Jean-François Lisée: *ce dont les futurs médecins ont besoin ce ne sont pas des examens d'anglais, mais des examens de biochimie et d'anatomie.*

Le PQ de M. Lisée avait affirmé avant les élections que la formation devait se faire à 100 % en français en Outaouais. M. Samson de la CAQ avait aussi affirmé que McGill devait franciser son programme à 100 % avant l'ouverture prévue en 2020 sans quoi la faculté satellite devrait être rattachée à l'université de Montréal. Le ministre responsable de l'Outaouais vient de redire qu'au Québec, chaque étudiant a le droit d'avoir sa formation à 100 % en français.

Voilà donc un premier test de leadership pour M. Legault.

Celui-ci doit soit imposer la francisation totale du programme offert par McGill en médecine familiale avant l'ouverture prévue en 2020, soit reconfigurer les RUIS pour diminuer de façon importante le poids accordé à McGill University en Outaouais et permettre de rattacher directement cette faculté satellite à l'Université de Montréal.

Toute autre solution est totalement inacceptable. •••

# Le mot juste... Pour l'amour du français

par Éline Des Lauriers

Poursuivons notre tour d'horizon de la langue française et des expressions qui peuvent parfois être des pièges. Voici quelques termes utilisés dans de mauvais contextes ou tout simplement empruntés à l'anglais alors qu'il existe des façons bien françaises de les exprimer.

**Expression fautive** **Bonne expression**

**Compétition** **Concurrence**

En français, lorsqu'on parle de compétition, on entend une épreuve sportive ou un concours de danse, par exemple. Cependant, lorsqu'on parle de différentes entreprises qui sont dans un même domaine, on dira que ce sont des concurrents. « Les magasins à grande surface font une concurrence féroce aux petites boutiques de quartier ».

**Prescription** **Ordonnance**

Une prescription est une recommandation d'un médecin, qui peut être verbale ou écrite. Lorsqu'elle est écrite, il s'agit d'une ordonnance. « Le commis à la pharmacie a eu bien du mal à déchiffrer l'ordonnance de mon médecin ».

**Deadline** **Échéance, date de tombée**

Parfois, c'est tout simplement le mot anglais qui prend le dessus. Peut-être parce que l'image est forte. Notre rédacteur en chef nous rappelle régulièrement la date de tombée du Patriote et il se garde bien de parler de *deadline*.

**Temps et demi, temps double** **Heures, salaire, taux majorés de 50 % ou 100 %**

Vient de l'anglais *time and a half* et *double time*. En français, on parlera de taux majorés. « Son taux horaire est majoré de 50 %, car il travaille de nuit ».

**Département** **Rayon**

Département désigne une région administrative en France, une division du pouvoir exécutif en Suisse, une division administrative dans un musée ou une bibliothèque (le département des manuscrits) ou une division d'un établissement d'enseignement (le département de science politique, le département de philosophie). Par contre, lorsqu'on visite un magasin à grande surface, on y trouvera différents rayons (rayon des luminaires, rayon des accessoires de cuisine, etc.).

**Ligne ouverte** **Tribune téléphonique**

Ligne ouverte est un calque de l'anglais *open line*. On utilisera donc **tribune téléphonique** comme dans cet exemple : « Les amateurs de hockey aiment beaucoup partager leur opinion dans les tribunes téléphoniques ».

**Focus** **Objet principal, point central**  
**Mettre l'accent sur, focaliser**

Le mot *focus* a été emprunté au latin par la langue anglaise ; il faut l'éviter en français. Malheureusement, beaucoup de gens l'utilisent, et vont même jusqu'à « focaliser » sur les problèmes. « Il faut plutôt mettre l'accent sur les solutions et focaliser sur les choses positives plutôt que sur les points négatifs ».

**Prendre des chances** **Prendre des risques, courir des risques**

*Prendre des chances* est un calque de *to take chances*. Le mot chance a une connotation positive et favorable, tandis que risque insiste sur les dangers que peut présenter une action. Ex : « Il prend inutilement des risques. », « Avec ce verglas, je ne courrai pas de risques, je reste à la maison. », « Elle a décidé de tenter sa chance et de poser sa candidature au poste de directrice générale ».

Sources :  
Forest, Constance et Boudreau, Denise. *Le Colpron. Dictionnaire des anglicismes*. Éditions Beauchemin, 1999.  
Antidote 9, *Druide informatique inc.* 2017

# Le Prix littéraire Ismène-Toussaint remis à Jean-Louis Morgan

par Yves Saint-Denis

Président de l'Assemblée des Patriotes de L'Amérique française

Lors d'une grande cérémonie tenue le 19 novembre 2018 à la Maison Ludger-Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), aussi siège social de l'Assemblée des Patriotes de l'Amérique française (APAF) vouée à l'histoire nationale, le Prix littéraire Ismène-Toussaint a été remis à Jean-Louis Morgan, auteur de nombreux ouvrages à succès et qui se définit en toute humilité comme un simple *artisan de l'écriture*.

Créé le 16 avril 2018 et nommé en l'honneur d'Ismène Toussaint, femme de lettres et écrivaine, chercheuse, chroniqueuse, historienne, essayiste et romancière, le Prix littéraire Ismène-Toussaint récompense un écrivain ou une écrivaine s'illustrant sous le double volet de l'essai et du roman historique. Madame Toussaint, entre autres auteure de quatre livres sur les Métis et le chef d'État Louis Riel, dont elle est reconnue comme la fille spirituelle, et de cinq autres sur Gabrielle Roy, terminera bientôt l'écriture du tome 3 de *La Maîtresse d'école*.

## Les cinq sens en éveil

La cérémonie de la remise du prix littéraire faisait appel aux cinq sens : à l'accueil, chaque Patriote était touché par la chaleureuse poignée de main ou l'accolade distribuées par la docteure Micheline Boucher et par le grand chef Métis Jean Jolicoeur; l'historienne métisse Éva Boyer, qui offrait les billets du tirage des romans historiques *La Maîtresse d'école*, ainsi que le coloré Métis Victor Charbonneau avec sa panoplie d'objets patriotiques, créaient déjà une ambiance de fête.

La narine se laissait chatouiller par l'odeur de la sauge, brûlée par Eilie Brown (ou Yotanka), enseignante spirituelle métisse, pour purifier l'événement afin que tout se déroule sous les meilleurs auspices.

À l'arrivée, l'oreille était charmée par le violon du jeune Métis Sébastien Dalcourt, accompagné de son père Yvan, le coureur des bois au pied alerte et dansant. On pouvait entendre la bonne humeur fuser dans les conversations. Puis, grâce au président de la section Ludger-Duvernay de la SSJBM, Bernard Longpré, les musiques de l'*Hymne métis* et de *Gens du Pays* ont créé un temps de recueillement.

L'œil pouvait bien cligner car il en avait plein la vue des clins d'œil qu'il recevait. Il y avait à l'entrée la table d'objets patriotiques, puis celle de l'exposition des livres; plein la vue surtout du défilé des couleurs de l'Amérique française, constitué de 17 drapeaux auxquels s'est joint, exceptionnellement, celui du Maroc. Mais à prime abord, l'œil se laissait capter par le fantastique grand tableau du peintre marocain de réputation internationale Abdelilah Rais : *PAXNICA*. Destinée aux métis, cette immense peinture encadrée, mesurant deux mètres de hauteur sur cinq mètres de largeur, attira plus de 200 participants à la soirée et nombreux furent ceux qui se firent photographier devant l'admirable œuvre d'art.

À la pause, les convives ont fait honneur au buffet servi par Hélène Saint-Denis et son équipe. Ils se sont regroupés autour des tables des victuailles, des jus de fruits, du café ainsi que du vin d'honneur. Éva Boyer et Bernard Longpré, des *Lundis de l'histoire*, ont procédé au tirage de quelques-uns des livres d'Ismène Toussaint.

## Des discours appréciés

Yves Saint-Denis, président de l'Assemblée des Patriotes de l'Amérique française, qui agissait aussi comme maître de cérémonie, a expliqué la création du Prix littéraire Ismène-Toussaint et les mérites de cette écrivaine. Un hommage de l'auteure Rachida M'Faddel est venu glorifier la carrière de madame Toussaint. Celle-ci a largement remercié tous ses invités et, dans un deuxième temps, livré une communication sur son parcours d'écrivaine à travers des textes lus par des tiers, Sylvain Guay, membre du directoire de l'APAF, et Kamal Benkirane, écrivain, avec un détour par sa défense de la cause métisse.

Dans une seconde présentation, le président a largement justifié le choix du récipiendaire Jean-Louis Morgan, un auteur érudit à qui l'APAF a remis une magnifique sculpture de bois noyer cendré, représentant un livre ouvert dans lequel était gravé l'écusson et le nom de l'Assemblée des Patriotes de l'Amérique française sur la page de gauche et, sur celle de droite, *Prix littéraire Ismène-Toussaint – récipiendaire 2018 Jean-Louis Morgan*.

Ont suivi le mot de Daniel Bertrand, directeur des Éditeurs réunis, celui d'Alain Stanké, personnage fort connu des arts, ami personnel et co-auteur de livres avec Jean-Louis Morgan. Ce dernier a livré un profond discours de réception, intitulé *La rage d'écrire*.

Pour clore la cérémonie, le vice-président de l'APAF, Jean Jolicoeur, aussi grand-maître des Frères chasseurs, est venu adouber, d'abord le récipiendaire Jean-Louis Morgan, créé chevalier et qui a reçu l'insigne des Patriotes; ensuite, Ismène Toussaint, qui détenait déjà le titre d'officière et qui a posé un genou par terre, pendant que la grand maître lui posait l'épée sur chacune des épaules. Ce cérémonial et toute la soirée ont été grandement applaudis. •••



Devant le tableau Paxnica, de gauche à droite : Yves Saint-Denis, président de l'Assemblée des Patriotes de l'Amérique Française ; Rachida M'Faddel, écrivaine; Abdelilah Rais, peintre de Paxnica; Ismène Toussaint, auteure; Kamal Benkirane, écrivain ; Jean-Louis Morgan, journaliste-écrivain récipiendaire du Prix littéraire Ismène-Toussaint 2018 (photo : Michel Bazinet).

## Une Vigile Louis Riel 2018 très courue

À l'invitation de Daniel Dubé, président de la section Louis-Riel, la section a tenu sa Vigile Louis Riel 2018 le 16 novembre dernier. L'événement s'est tenu sous le thème *Ce que Louis Riel m'a apporté dans la vie*.

Différentes personnes sont venues présenter ce qu'elles pensent de Riel et comment il a influencé leur vie. Ismène Toussaint, Claude Poitevin, Christiane Jasmin, Daniel Gingras, Jacques Binette, Jocelyn Jalette, Victor Charbonneau, Luc Mercier et Daniel Dubé ont livré différents témoignages. Claire Lavergne a donné le mot de la fin en invitant le Québec à suivre les activités de la section Louis-Riel et de la SSJBM pour l'année 2019 qui marquera le 175<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Riel, année pendant laquelle la section présentera diverses activités concernant Louis Riel.

La soirée a débuté par un buffet-sandwich, puis les témoignages ont été livrés et une vidéo a été tournée. Elle devrait être disponible pour les membres en décembre et placée sur la Toile afin de mieux faire connaître Louis Riel et les répercussions qu'il a sur nos vies, même de nos jours. Le gouvernement du Canada a tenté de faire de John A. Macdonald une figure marquante de l'édification du Canada, alors qu'il était un représentant typique du colonialisme et de l'impérialisme de l'époque et que, de surcroît, il détestait Riel, le fait français et les Métis. La soirée s'est terminée par une période de questions et un *Louis Riel, toujours présent!* lancé par tous les gens qui étaient à cette soirée, espérant ainsi faire oublier l'image d'un Macdonald qui ne mérite pas le titre de Père de la Confédération. •••



Les gens qui ont témoigné de l'importance de Riel dans leur vie, de gauche à droite: Claude Poitevin, Daniel Gingras, Ismène Toussaint, Victor Charbonneau, Luc Mercier, Daniel Dubé et Jocelyn Jalette. À l'avant plan, le lecteur lors de la soirée: Jacques Binette (photo Abdelilah Rais).



*Louis Riel toujours présent!*, ont lancé par les participants et les participantes de la Vigile Louis Riel 2018 (photo : Pierre Nicolas).

Un très joyeux Noël et une excellente année 2019!



XAVIER BARSALOU-DUVAL  
Député Pierre-Boucher -  
Les Patriotes - Verchère  
450 652-4442

MICHEL BOUDRIAS  
Député de Terrebonne  
450 964-9417

MARIO BEAULIEU  
Député de la Pointe-de-l'Île  
514 645-0101

SIMON MARCIL  
Député de Mirabel  
450 430-5535

GABRIEL STE-MARIE  
Député de Joliette  
450 752-1940

RHÉAL FORTIN  
Député de Rivière-du-Nord  
450 565-0061

MONIQUE PAUZÉ  
Députée de Repentigny  
450 581-3896

LOUIS PLAMONDON  
Député de Bécancour -  
Nicolet -Saurel  
450 742-0479  
819 293-2041

MARILÈNE GILL  
Députée de Manicouagan  
418 589-0573  
418 960-1411

LUC THÉRIAULT  
Député de Montcalm  
450 474-1044

## Le Patriote

LePatriote.org



Journal édité par  
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal  
82, rue Sherbrooke Ouest,  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions  
ou des commentaires à nous faire ?  
Communiquez avec nous par la poste ou  
par courriel à l'adresse [journal@ssjb.com](mailto:journal@ssjb.com).

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2018  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.  
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et  
rédacteur en chef  
Christian Gagnon

Mise en pages  
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,  
des illustrations ou autrement :  
Xavier Barsalou-Duval, Michel Bazinet, Jacques Binette,  
Nicole Boudreau, Mathieu Carreau, Charles Castonguay  
(L'Aut' journal), Robert Comeau, Pierre Dagesse,  
Élaine Des Lauriers, Jules Gagné, Christian Gagnon,  
Maxime Laporte, Frédéric Lacroix (L'Aut' journal),  
France Langlais, David Le Gallant, Jocelyn Jalette,  
Josiane Lavallée, Pierre Nicolas, Abdelilah Rais,  
Yves Saint-Denis, Ismène Toussaint.

PROCHAIN NUMÉRO : mars 2019  
DATE DE TOMBÉE : février 2019

## Nos projets prennent vie. Donnez généreusement!

Visitez [fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie](http://fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie)  
514 843-8851 poste 454

Fondation pour la  
langue française



## MILLE ET UNE FAÇONS DE MILITER POUR LE FRANÇAIS ET LE QUÉBEC!

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse [journal@ssjb.com](mailto:journal@ssjb.com) pour nous donner vos commentaires, à diffuser ce journal dans votre entourage, à soutenir nos annonceurs, ou encore à faire un don planifié à la Fondation pour la langue française (514 843-8851, poste 454). Vous pouvez devenir un bénévole à temps plein ou partiel au siège social de la SSJB, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Ou encore militer dans l'une ou l'autre des organisations affiliées à la SSJB.

Et n'oubliez jamais que, comme le disait  
notre poète Gaston Miron :

***Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire!***



L'équipe du Patriote  
souhaite à ses lecteurs  
une nouvelle année  
pleine de joie  
et d'indépendance !

## OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!

- Membre ordinaire 10 \$
- Membre étudiant 5 \$
- Membre adhérent (Service d'entraide) 2 \$
- Membre à vie 250 \$
- Membre à vie (60 ans et plus) 150 \$
- Don à votre discrétion \_\_\_\_\_ \$
- TOTAL \_\_\_\_\_ \$**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Retourner avec votre paiement à :  
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3